



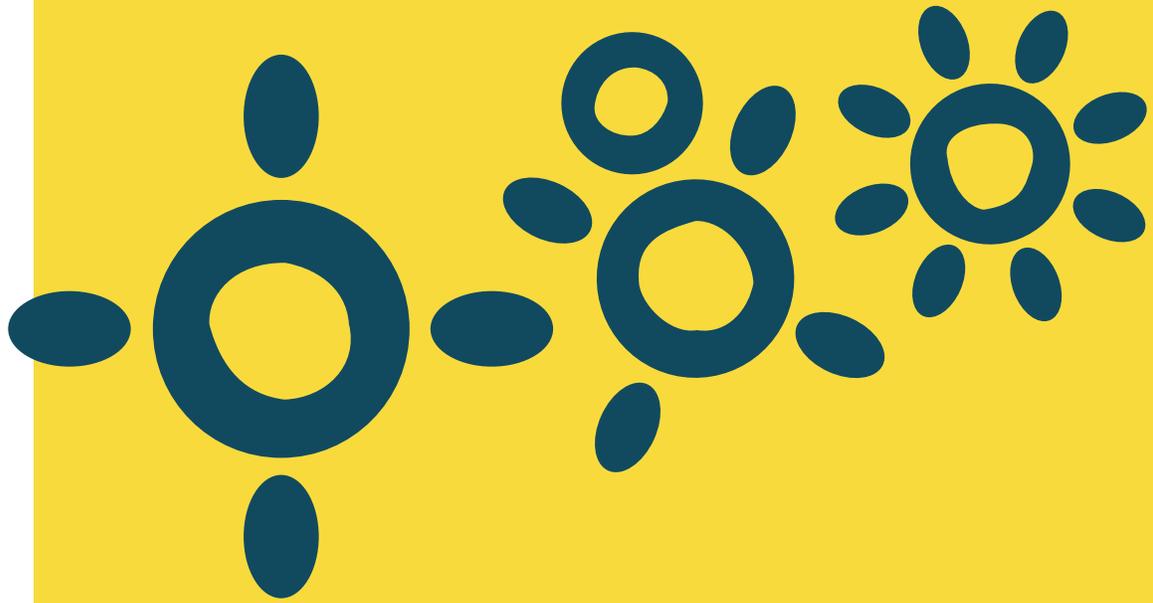
BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



Promouvoir et protéger
les droits de l'enfant
dans le monde

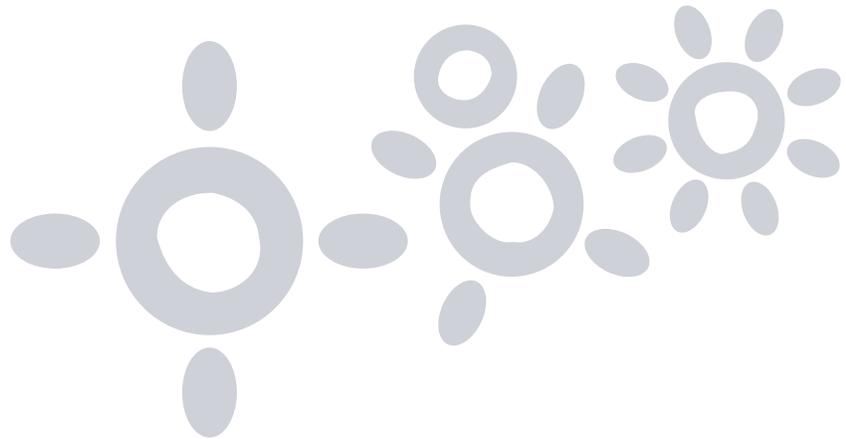


TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente	4
Mot du directeur général	5
À propos de nous	6
Nos domaines d'intervention et nos piliers d'action	8
Carte : notre présence dans le monde	9
Faits saillants	10
Nos réalisations par domaine d'intervention	17
 Enfants et justice	
● Mondial: programme de coopération volontaire — protection des enfants, femmes et autres collectivités vulnérables	18
● Burkina Faso: renforcement des capacités des forces de sécurité, du personnel de justice et des travailleurs sociaux en protection de l'enfant	20
● Angola: évaluation du système de justice pour enfants	22
● Canada: recherche sur les trajectoires judiciaires des jeunes victimes et témoins d'actes criminels au Québec	23
 Exploitation et violences faites aux enfants	
● Costa Rica: renforcement des institutions pour combattre la traite des personnes	24
● Madagascar: étude sur les violences faites aux enfants	26
● Bangladesh: diagnostic initial sur le système de protection de l'enfant	27
● Bénin: renforcement et extension des services de l'Office central de protection des mineurs et renforcement des capacités d'acteurs sociaux sur les procédures et mécanismes de protection de l'enfant	28
 Enfants et situations d'urgence	
● Mondial: formation sur la protection de l'enfant pour les policiers des Nations Unies	30
● Mondial: standard minimum pour la protection de l'enfance n° 14 sur la justice pour enfants	32
● Afghanistan: renforcement des capacités de la police afghane pour la mise en œuvre des mesures adaptées aux droits de l'enfant	33
● Canada: promotion et protection des droits de la personne sur la scène canadienne	34

Nos réalisations par piliers d'action	35
Renforcement des capacités	
● République démocratique du Congo: renforcement des capacités des policiers, du personnel de justice et des travailleurs sociaux en protection de l'enfant.	36
● Honduras: renforcement du système de protection de l'enfant	38
● Togo: renforcement des capacités du personnel de la justice et des travailleurs sociaux.	40
● Tchad: formation des acteurs de la protection des droits de l'enfant	41
Accompagnement et plaidoyer institutionnel	
● Canada: contribution à l'élaboration des nouvelles politiques internationales canadiennes et québécoises	42
● Canada: formation du personnel d'Affaires mondiales Canada en matière de protection de l'enfant	43
● Afrique de l'Est et de l'Ouest: atelier régional de réflexion sur les compétences-clefs et le renforcement des praticiens du domaine social pour la protection de l'enfance	44
● Canada: école d'été sur la protection internationale et comparée des droits de l'enfant	46
Projet en Côte d'Ivoire 2012-2014: mesurer l'impact deux ans après	48
Renseignements financiers	50
L'équipe du Bureau international des droits des enfants.	51
Les publications 2016-2017	52
Remerciements	53



MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2016-2017 a été une année charnière, marquée par une dynamique positive et une mobilisation intense, accompagnant la croissance exponentielle de l'IBCR, tant sur le plan de la couverture géographique que sur le nombre et la variété des actions et projets menés.

Cette dynamique, portée par le directeur général, a abouti — grâce à la mobilisation, à l'accompagnement et au renforcement des équipes — à l'adoption d'une vision et d'une approche communes, à l'élaboration collégiale de procédures, de normes et d'outils, à la mise en place de mécanismes de reddition des comptes et de suivi-évaluation, et enfin à l'instauration d'une culture apprenante.

Cette dynamique a été fortement soutenue et accompagnée par un conseil d'administration renouvelé, doté d'expertises riches et variées, composé de personnalités venant de différents horizons, de différentes régions et fortement engagées dans la protection et la promotion des droits de l'enfant. Conscient des enjeux et des opportunités de la très forte croissance de l'IBCR, le conseil d'administration s'est également restructuré, adoptant de nouvelles méthodes ainsi que des règles de travail et d'éthique basées sur les principes de qualité, d'efficacité, d'efficience, de bonne gouvernance et de transparence.

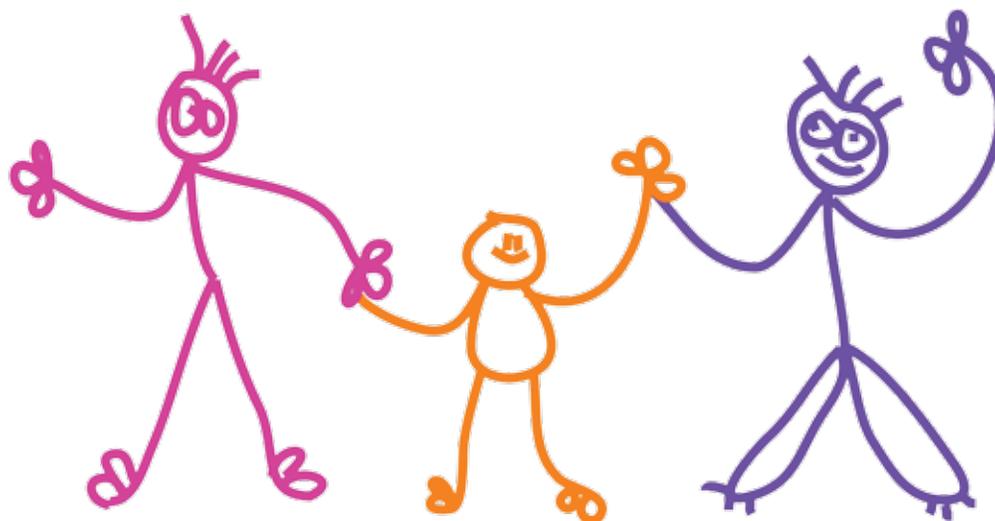
Je tiens à saluer vivement le fort dynamisme et l'engagement de la grande équipe de l'IBCR, composée des membres du conseil d'administration, du directeur général et des équipes du siège et du terrain.

J'aimerais également souligner le travail acharné de ces équipes qui contribuent à faire du Bureau une organisation de référence, régie par les principes de la Convention des droits de l'enfant en matière de renforcement des systèmes de protection de l'enfant, de promotion et de plaidoyer pour les droits de l'enfant.



Najat Maalla M'Jid

Présidente du Bureau international des droits des enfants



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Quel beau défi que celui de poursuivre le mandat technique du Bureau axé sur le renforcement des capacités de celles et de ceux qui ont la responsabilité de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant! Depuis 23 ans, le Bureau accompagne des praticiens et praticiennes des quatre coins du monde afin de les aider à adapter leurs interventions aux droits de l'enfant de façon concrète et durable. Ce défi, le Bureau s'efforce de le relever jour après jour, obtenant des résultats concrets, comme en témoignent la publication de l'analyse de la justice pour enfants en Angola, la certification de formateurs policiers en Afghanistan, l'intégration de cours permanents sur les droits de l'enfant au sein des programmes d'enseignement des écoles de police, de gendarmerie et de travail social au Togo, le partage de recommandations sur les actions à entreprendre pour améliorer le traitement des cas d'enfants victimes et témoins d'actes criminels par les acteurs de la justice québécoise, ou encore les consultations dans six provinces de Madagascar pour mettre en œuvre des actions prometteuses dans la lutte contre la violence faite aux enfants.

Depuis 2015, le Bureau a ajouté une corde à son arc : en plus d'offrir son appui technique ciblé au sein de consortium de partenaires divers, le Bureau met dorénavant lui-même en œuvre des actions multisectorielles et pluriannuelles pour renforcer les systèmes de protection de l'enfant. Grâce à Affaires mondiales Canada, au Programme québécois de développement international et à l'UNICEF, le Bureau a déployé des équipes qui se sont installées au Burkina Faso, au Costa Rica, au Honduras et en République démocratique du Congo, afin d'accompagner des réformes importantes au niveau des cahiers des charges, des procédures, des modes opératoires normalisés, des systèmes de gestion des données et de la formation des forces de sécurité, des praticiens du domaine social et du personnel de la justice. Avec Avocats sans frontières, le Bureau continue à déployer des coopérants volontaires dans une dizaine de pays pour permettre à des organisations de la société civile de renforcer et de professionnaliser leurs interventions en faveur des droits de l'enfant.

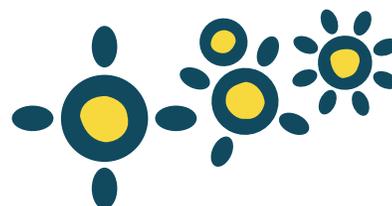
De la Tunisie à la Côte d'Ivoire, en passant par le Bénin, le Maroc, le Pérou et le Tchad, les experts du Bureau ont contribué à l'instauration de réformes juridiques en faveur des droits de l'enfant, à l'adoption de nouvelles formations harmonisées sur la protection de l'enfant au sein du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à la formation de fonctionnaires canadiens à qui revient la responsabilité d'appuyer des actions en matière de droits de l'enfant ou encore à la promotion des normes internationales en matière de responsabilité sociale pour la protection de l'enfant au sein du secteur privé formel et non formel. Avec l'UNICEF, Terre des hommes et le Service social international, le Bureau a élaboré de nouvelles normes interagences sur l'évaluation rapide de la situation en matière de justice pour enfants en situation d'urgence, mais également des normes multiagences sur les compétences-clefs des travailleurs sociaux pour la protection de l'enfant.

Fort d'un conseil d'administration renouvelé, le Bureau a développé les bases de nouvelles lignes directrices sur la participation de l'enfant à son action, qui seront lancées en 2018. Un nouveau plan stratégique 2017-2020 a été élaboré, et un nouveau système de gestion financière et opérationnelle se met progressivement en place pour veiller à nous rendre plus efficaces dans nos actions. Les premières études sur l'impact des programmes du Bureau ont été initiées en Côte d'Ivoire, alors que d'autres évaluations du genre seront lancées sous peu au Burundi et au Niger. Ces études nourrissent l'amélioration constante et l'approche de l'IBCR. Elles ont permis de constater que, plusieurs années après avoir terminé le cycle de renforcement, les acteurs continuent d'utiliser les instruments développés et qu'ils ont changé durablement leurs attitudes et leurs approches en matière de protection de l'enfant, ce qui leur permet d'être des ambassadeurs de ces pratiques adaptées aux droits de l'enfant auprès de leurs pairs.

Ce fut une année riche en apprentissages et en approfondissements qui permettent au Bureau de poursuivre sa croissance et de continuer à développer son profil unique, toujours aussi novateur et pertinent.



Guillaume Landry
Directeur général

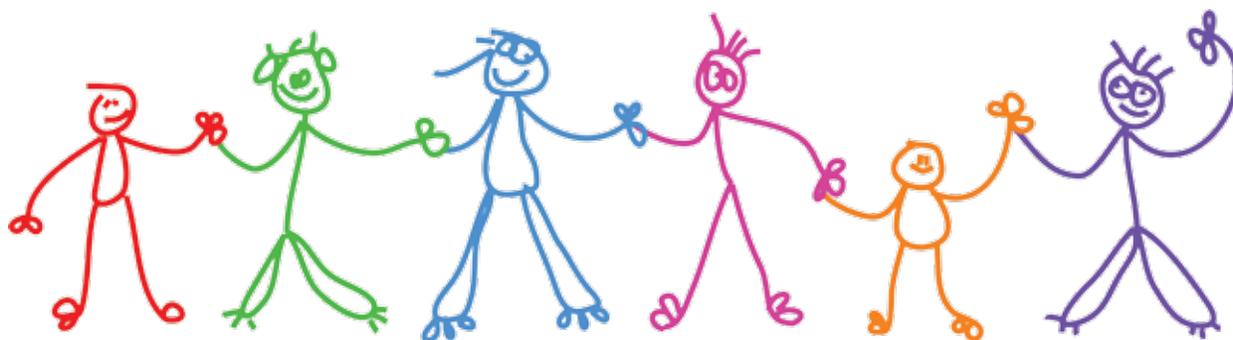


À PROPOS DE NOUS

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants — « le Bureau » ou « l'IBCR » — est une organisation internationale non gouvernementale dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Animé par la volonté de parvenir à un monde où les droits de l'enfant seront pleinement respectés, le Bureau contribue à la promotion et à la protection de ces droits en demeurant fidèle à ses valeurs: la responsabilité, la collaboration et le respect. Partout où il intervient, le Bureau adapte ses interventions au contexte local et aux besoins de ses partenaires. Il cherche à valoriser les savoirs locaux et favorise la participation de l'enfant, dans l'objectif de générer un impact durable.

Le siège social de l'IBCR est situé à Montréal, où une trentaine de professionnels, épaulés par une équipe de stagiaires qualifiés, apportent une expertise technique aux intervenants agissant auprès des enfants en Afrique, en Amérique, en Asie et au Moyen-Orient. Le Bureau possède également quatre bureaux satellites au Burkina Faso, au Costa Rica, au Honduras et en République démocratique du Congo, où des coordonnateurs terrain et des agents œuvrent aux côtés de nos partenaires. Des coopérants volontaires canadiens déployés en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord viennent compléter l'équipe du Bureau.



NOTRE MISSION

L'enfant est un sujet de droit à part entière. Il détient le droit d'exprimer son point de vue, le droit de s'instruire, le droit de vivre à l'abri de toute forme de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence, le droit à ce que son intérêt supérieur soit pris en compte dans toutes les décisions qui le concernent, de près ou de loin. La mission de l'IBCR est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs.

Centre d'expertise technique en droits de l'enfant, le Bureau s'emploie à renforcer les capacités de celles et ceux qui travaillent directement auprès des enfants, par le partage de connaissances et de bonnes pratiques ou encore par le développement d'outils et de guides de référence. Le Bureau collabore ainsi avec des travailleurs sociaux, des représentants des forces de défense et de sécurité, du personnel du système de justice, des organisations de la société civile, des institutions gouvernementales et le secteur privé formel et informel, en vue de les aider à adopter des pratiques adaptées aux droits de l'enfant. L'expertise de l'IBCR vise également à sensibiliser des individus chargés de prendre des décisions, pour les encourager à adopter des lois et des programmes respectant davantage les droits de l'enfant.

NOS APPROCHES

Protection de l'enfant

Le Bureau veille à la protection et au respect de la dignité et des droits des enfants concernés par ses interventions. Dans toutes les actions de l'IBCR, des mesures de confidentialité, de signalement et d'accès à la justice sont appliquées en tenant compte de la santé physique et psychologique de l'enfant.

Participation de l'enfant

L'IBCR valorise le droit des filles et des garçons d'exprimer librement leur opinion et d'être actrices et acteurs de leur propre développement, tout en tenant compte de leur capacité évolutive, de leur bien-être et de leur intérêt supérieur.

Égalité entre les filles et les garçons

L'IBCR croit que tous les enfants sont égaux en droits, et ses programmes veillent à promouvoir de façon significative la participation et l'équité entre les filles et les garçons.

Approche fondée sur les droits

À travers son approche fondée sur les droits, le Bureau aborde l'enfant comme une personne citoyenne à part entière, dont les droits doivent être respectés selon ses capacités, et non pas comme une personne bénéficiaire dont les besoins doivent être comblés. Cette approche, fondée sur le concept d'autonomisation des parties prenantes, permet également d'identifier les obligations des gouvernements et des institutions responsables de la mise en œuvre d'actions sur le plan législatif, politique, économique, social et culturel.

Approche systémique et intégrée

Le Bureau croit que le renforcement du système de protection par la professionnalisation des pratiques et la normalisation des interactions entre les enfants et les actrices et acteurs de ce système constitue l'approche la plus durable et la plus efficace, permettant d'intégrer une vision holistique du milieu dans lequel l'enfant évolue.

REMERCIEMENTS À M. ROSENZWEIG, MME KIRVAN, M. VAN KEIRSBILCK ET M. THÉRIEN

Cette année, le conseil d'administration du Bureau international des droits des enfants a vu le départ de quatre de ses membres, ayant tous marqué l'histoire du Bureau. L'IBCR tient à souligner la contribution remarquable de Mme Mary-Anne Kirvan, de M. Benoît Van Keirsbilck, de M. Richard Thérien et de M. Jean-Pierre Rosenzweig. Ce dernier a siégé à la présidence du Bureau pendant plus d'une quinzaine d'années. Sous sa gouvernance, et par la volonté et l'engagement de chacun, le Bureau a connu une évolution organisationnelle majeure et mis en œuvre des projets novateurs de grande envergure. *Les Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels* adoptées par les Nations Unies, les profils nationaux sur la réalisation des droits de l'enfant, le renforcement durable des capacités des intervenants nationaux concernés par la protection de l'enfant, les projets de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans l'industrie du tourisme et des voyages, le premier programme de coopération volontaire du Bureau ou encore l'ouverture de trois antennes satellites en Afrique et en Amérique latine sont quelques-uns des développements significatifs qui sont intervenus sous sa présidence et qui font du Bureau l'organisation internationale d'envergure que l'on connaît aujourd'hui.

L'IBCR souhaite rendre hommage à ces membres sortants pour leur implication tout au long de ces dernières années ainsi que pour leur soutien sans faille, non seulement envers l'IBCR mais également envers les enfants, pour le respect de leurs droits. Le Bureau souhaite à Mme Kirvan, à M. Van Keirsbilck, à M. Thérien et à M. Rosenzweig la meilleure des continuations dans leurs projets.



J-P. Rosenzweig



M-A. Kirvan



B. Van Keirsbilck



R. Thérien

NOS DOMAINES D'INTERVENTION



⚖ Enfants et justice

L'IBCR veille à la protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels, mais aussi des enfants qui sont en conflit avec la loi, en réponse aux besoins d'assistance exprimés par les gouvernements, les professionnels ainsi que par les filles et les garçons en contact avec ce système. Pour faire respecter les droits de l'enfant en contact avec la justice pénale et civile, le Bureau place la trajectoire des filles et des garçons dans l'expérience judiciaire, au cœur de cette vision pédagogique, participative et multisectorielle.



🚫 Exploitation et violences faites aux enfants

Avec ses partenaires, le Bureau cherche à prévenir toutes les formes d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence envers les enfants. Celles-ci incluent l'exploitation sexuelle (notamment dans l'industrie du tourisme et des voyages), la pornographie mettant en scène des enfants, la violence urbaine ou armée, la traite d'enfants, les mariages précoces ou forcés, les pires formes de travail des enfants, ou toute autre pratique préjudiciable à la survie et au développement de l'enfant. L'IBCR veille à ce que les enfants soient mieux protégés, et que ceux qui sont confrontés aux différentes formes d'exploitation et de violence soient protégés, écoutés et respectés.



⚡ Enfants et situations d'urgence

L'IBCR œuvre pour que les droits de l'enfant soient protégés et promus lors de situations d'urgence causées par des crises, des conflits armés ou des catastrophes naturelles, notamment celles liées aux changements climatiques. Grâce au renforcement des capacités de l'ensemble des actrices et des acteurs impliqués dans l'action humanitaire, le Bureau vise l'application effective des lois et des normes nationales, régionales et internationales en termes de savoir-faire et savoir-être durables.

NOS PILIERS D'ACTION

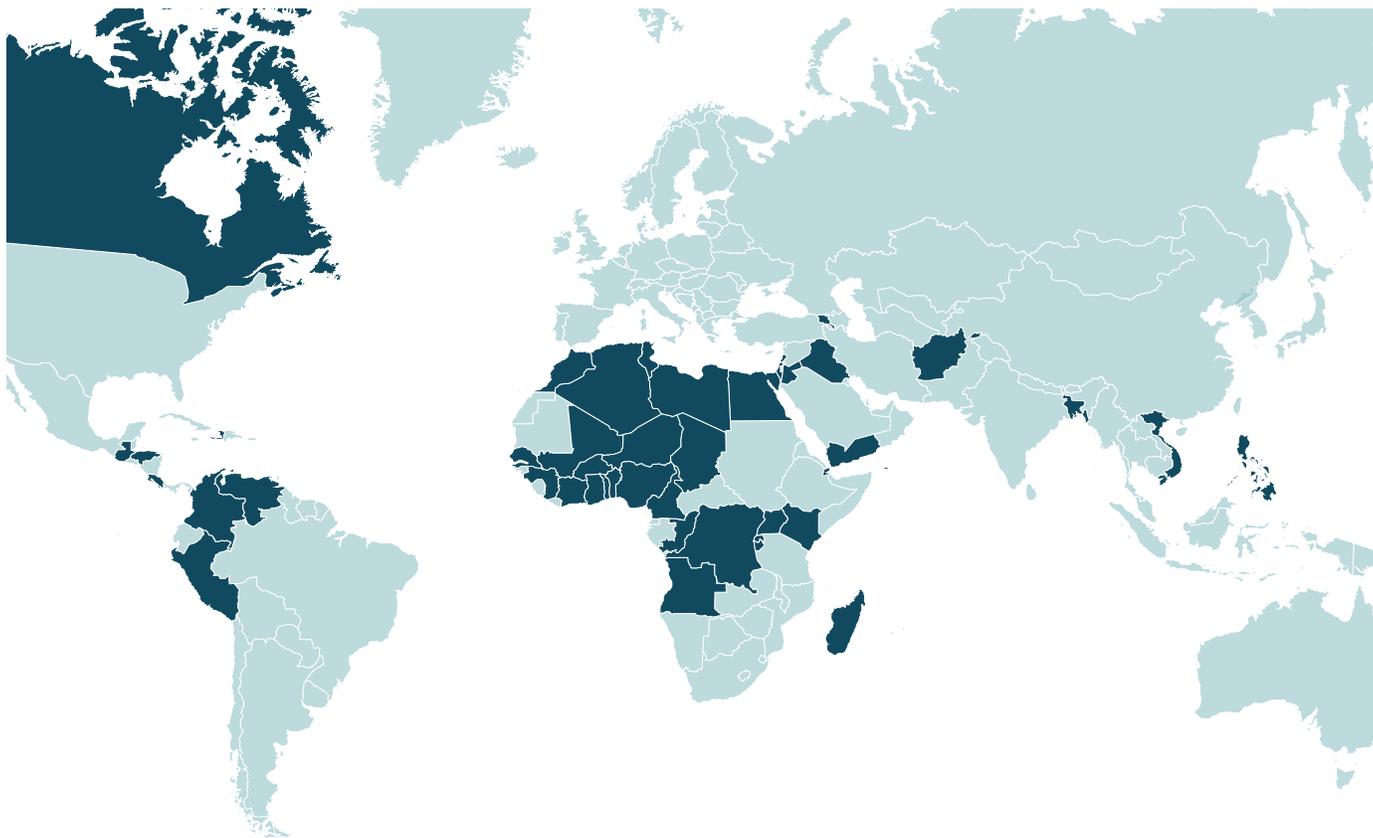
● Renforcement des systèmes de protection de l'enfant

L'IBCR défend une approche inclusive et systémique de la protection de l'enfant. Ce dernier évolue en effet au sein d'un système qui engage de nombreux acteurs dans sa protection : les enfants et les jeunes eux-mêmes, les familles, les communautés, le gouvernement, la société civile et les organisations privées. Une protection de l'enfance efficace dépend de nombreux facteurs, mais la détermination de ces intervenants à être des acteurs de changement ainsi que leur capacité à l'être jouent un rôle majeur. L'IBCR outille et équipe ces acteurs de façon à ce qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de promoteurs et de protecteurs des droits de l'enfant. En renforçant leurs capacités, l'IBCR renforce également de façon durable les systèmes de protection de l'enfant dans les pays où il intervient.

● Accompagnement institutionnel et plaidoyer

Par un soutien technique à des processus de réforme et par un dialogue constructif et continu avec les autorités compétentes, le Bureau appuie la mise en œuvre des changements jugés nécessaires par les partenaires locaux en vue d'une meilleure protection des droits de l'enfant. L'IBCR intervient en soutenant notamment des projets de réformes législatives, l'adoption de modes opératoires normalisés, de politiques internes, de directives ou encore d'allocations budgétaires en faveur d'une meilleure protection et promotion des droits de l'enfant.

NOTRE PRÉSENCE DANS LE MONDE



Afghanistan	● ● ● ⊕ ⊕	Guinée	● ⊕	Philippines	● ● ● ⊕ ⊕
Algérie	● ⊕	Haiti	● ● ● ⊕ ⊕	République démocratique du Congo	● ● ● ⊕ ⊕
Angola	● ● ● ⊕ ⊕	Honduras	● ● ● ⊕ ⊕	République Dominicaine	● ⊕
Bangladesh	● ● ● ⊕ ⊕	Irak	● ● ● ⊕ ⊕	République du Congo	● ● ● ⊕ ⊕
Bénin	● ● ● ⊕ ⊕	Jordanie	● ● ● ⊕ ⊕	Rwanda	●
Burkina Faso	● ● ● ⊕ ⊕	Kenya	● ● ● ⊕ ⊕	Sénégal	● ● ● ⊕ ⊕
Burundi	● ● ● ⊕ ⊕	Liban	● ● ● ⊕ ⊕	Tchad	● ● ● ⊕ ⊕
Cameroun	● ● ● ⊕ ⊕	Libye	● ● ● ⊕ ⊕	Territoires Palestiniens occupés	● ● ● ⊕ ⊕
Canada	● ● ● ⊕ ⊕	Madagascar	● ● ● ⊕ ⊕	Togo	● ● ● ⊕ ⊕
Costa Rica	● ● ● ⊕ ⊕	Mali	● ● ● ⊕ ⊕	Tunisie	● ● ● ⊕ ⊕
Côte d'Ivoire	● ● ● ⊕ ⊕	Maroc	● ● ● ⊕ ⊕	Yemen	● ● ● ⊕ ⊕
Djibouti	● ● ● ⊕ ⊕	Niger	● ● ● ⊕ ⊕	Projets de portée mondiale	● ● ● ⊕ ⊕
Égypte	● ⊕	Nigeria	● ⊕		
Georgie	● ● ● ⊕ ⊕	Ouganda	● ● ● ⊕ ⊕		
Ghana	● ● ● ⊕ ⊕	Pérou	● ● ● ⊕ ⊕		

FAITS SAILLANTS

2016

Avril

BÉNIN ● La ville de Cotonou a accueilli huit délégations africaines à l'occasion du deuxième atelier régional de réflexion organisé par l'IBCR, le Service social international, l'UNICEF et Terre des hommes, dans le but de déterminer un cadre commun de compétences-clefs et de renforcement pour les praticiens du domaine social œuvrant pour la protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest et du Centre.

ANGOLA ● Deux représentants du Bureau se sont rendus en Angola afin de poursuivre la collecte de données sur le système de justice pour enfants, nécessaires à la réalisation d'une évaluation exhaustive de ce système, et la mise en œuvre d'un projet de réforme appuyé par l'UNICEF et l'Union européenne.

AFGHANISTAN ● La trousse de formation rédigée dans le cadre du projet de renforcement des capacités de la police afghane a été validée lors d'un atelier organisé à Kaboul.

HONDURAS ● Une mission menée par la directrice des programmes pour les Amériques à Tegucigalpa, a permis de déterminer les bases de l'entente du projet de renforcement du système de protection de l'enfant intitulé PRONIÑEZ et de la collaboration entre les partenaires.

CANADA ● L'IBCR a animé un cours sur les droits et la protection de l'enfant, offert aux fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada.

MAROC ● Dans le cadre du projet de coopération volontaire de Protection des droits des enfants, femmes et collectivités vulnérables (PRODEF) de l'IBCR et d'Avocats sans frontières Canada, le Bureau a mandaté un conseiller juridique volontaire afin d'appuyer l'Association Bayti pour différentes tâches juridiques liées aux droits humains.

Mai

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ● Un groupe de travail du secteur de la justice s'est penché sur les lois en vigueur et les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans la protection des enfants, lors d'un atelier mené par l'IBCR à Kinshasa.

MADAGASCAR ● Dans le cadre d'un programme de coopération de l'UNICEF avec le gouvernement de Madagascar sur le renforcement du système de protection de l'enfant, l'IBCR, en partenariat avec l'UNICEF et le ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la Femme de Madagascar, a commencé une étude sur les violences faites aux enfants.

HONDURAS ● Lors d'une deuxième mission au Honduras, deux représentants du Bureau ont pu visiter trois provinces du pays, rencontrer la Direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille (DINAF) et déterminer ensemble les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires dans le cadre du consortium à venir. L'IBCR a également obtenu la collaboration et l'appui de nombreux acteurs-clefs dans le système de protection de l'enfant du Honduras.

CANADA ● Le directeur général, la directrice des programmes pour les Amériques et le chargé de projet du programme de coopération volontaire PRODEF se sont rendus à Québec afin de rencontrer leur partenaire et discuter des avancées du projet.

TUNISIE ● Une conseillère en communication du programme de coopération volontaire a été mandatée par le Bureau afin de soutenir l'association Amal pour la famille et l'enfant dans l'élaboration d'une stratégie de communication.

Juin

CANADA ● L'IBCR a organisé sa première école d'été à la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM visant à exposer les étudiantes et étudiants à différentes dimensions du travail de protection des droits de l'enfant — juridique, politique, sécuritaire, administrative — et à diverses problématiques auxquelles les intervenants sur le terrain sont confrontés.



École d'été de l'IBCR, UQAM

CANADA ● Le conseil d'administration du Bureau a souligné, lors de son assemblée générale, le départ de quatre de ses membres, dont le président du conseil, en plus de marquer l'arrivée d'une nouvelle administratrice et l'élection d'une nouvelle présidence de l'IBCR.

HONDURAS ● Le Bureau a signé une entente avec l'UNICEF et a reçu le soutien financier d'Affaires mondiales Canada pour la mise en œuvre du Projet bilatéral de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant (PRONÍÑEZ) sur une durée de six ans. Issue d'un partenariat entre l'UNICEF, la Direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille (DINAF), Plan Honduras et l'IBCR, l'intervention prévoit des évaluations et des analyses, des ateliers de renforcement des capacités, la rédaction d'outils didactiques et le développement de programmes de formation.

CANADA ● Dans le cadre d'un exercice de réflexion sur le plan stratégique de l'organisation pour les trois années à venir, le comité de direction s'est réuni afin de jeter les bases d'une première matrice opérationnelle, incluant la vision du Bureau et ses approches.

CANADA ● À l'occasion d'une série de consultations stratégiques visant à appuyer la révision de la politique d'aide du Canada, l'IBCR a été sollicité par le gouvernement canadien afin d'effectuer, à Toronto, une présentation en préambule à la séance de travail intitulée «La santé et les droits des femmes et des enfants» et portant en particulier sur le bien-être et l'autonomisation des enfants et des jeunes.

Juillet

BURKINA FASO ● L'IBCR a animé à Bobo-Dioulasso un atelier multisectoriel regroupant une trentaine de policiers, de gendarmes, de membres du personnel de la justice et de travailleurs sociaux. Cet atelier thématique a permis de mieux comprendre les rôles et responsabilités de ces intervenants par rapport au parcours d'enfants vulnérables, victimes, témoins ou présumés auteurs de délits ou de crimes. Le comité de pilotage du projet a également été convié, lors de la rencontre annuelle, afin de statuer sur les rapports et sur les plans annuels, mais aussi afin d'évaluer les progrès de la mise en œuvre du projet.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ● Au cours d'une mission exploratoire dans sept provinces du pays auprès des escadrons de Protection de l'enfant et prévention des violences sexuelles (PEPVS), de nombreuses données ont été collectées en vue de l'élaboration de nouveaux cahiers des charges pour ces unités. Le comité de pilotage a également organisé une rencontre à Kinshasa.

MAROC ● Dans le cadre du programme de coopération volontaire mis en œuvre en consortium par l'IBCR et Avocats sans frontières Canada, deux représentants du Bureau ont visité la ferme-école de l'Association Bayti dans la région de Kenitra. Créée en 2006, cette école offre une alternative pour l'insertion de jeunes en grande difficulté au moyen d'un

programme de formation professionnelle diplômante de deux ans dans des métiers de l'agriculture jumelé à un travail de réhabilitation psychosociale.

TOGO ● L'IBCR a animé un atelier de formation de formateurs sur les droits et la protection de l'enfant au Togo pour les institutions de formation en travail social dans le pays, dont l'École nationale de formation sociale (ENFS). Ces institutions sont dorénavant mieux outillées pour former des professionnels du secteur social capables d'accomplir efficacement leur mission de protection de l'enfant et de promotion de ses droits, aussi bien dans les structures étatiques qu'au sein de la société civile.

TUNISIE ● L'association Amal pour la famille et l'enfant, partenaire du programme de coopération volontaire en Tunisie, a accueilli des représentants du Bureau afin de leur présenter les différentes structures de l'association. L'IBCR a pu se rendre au centre d'hébergement provisoire pour les mères célibataires et leurs enfants, et visiter le centre de soutien scolaire ainsi que le centre d'intégration socioprofessionnelle, créés en 2014 dans le but de veiller à l'intégration des femmes en situation de vulnérabilité au moyen du renforcement de l'employabilité et de la création de sources de revenus durables.

Août

CANADA ● À l'occasion du Forum social mondial 2016 qui s'est déroulé à Montréal, l'IBCR a tenu, avec Avocats sans frontières Canada, un kiosque sur la coopération volontaire et sur le projet PRODEF. De retour de leur mandat en Haïti, au Honduras, au Guatemala ou encore au Maroc, les coopérants ont ainsi pu faire part de leurs expériences de terrain au public venu nombreux. Plusieurs centaines de visiteurs se sont intéressés aux problématiques rencontrées dans les pays ciblés par le projet.

COSTA RICA ● La société civile — représentée par la fondation Paniamor, partenaire du programme de coopération volontaire — et les institutions publiques se sont mobilisées pour l'adoption du projet de loi 19.337, «Loi contre les unions inappropriées» par l'Assemblée législative du Costa Rica. Dans ce processus, le travail de la coopérante du Bureau a débuté plusieurs mois avant la date du vote et a permis de soutenir la fondation dans la production de documents d'appui, de statistiques ou encore de normes internationales en faveur de ces amendements législatifs.

ANGOLA ● Le Bureau a remis à son partenaire, l'UNICEF, et au gouvernement angolais son rapport final sur l'analyse du système de justice pour enfants du pays. Des recommandations précises ont été formulées afin de renforcer ce système et d'ajuster les réformes actuelles à l'ensemble des normes internationales.

COSTA RICA ● L'IBCR a officiellement présenté sa cartographie sur la lutte contre la traite des personnes, en présence de la vice-présidente du Costa Rica, de la présidente de la Cour suprême et de l'ambassadeur du Canada. Ce lancement est intervenu dans le cadre du projet de renforcement des capacités des institutions dans la lutte contre la traite des personnes, financé par le gouvernement du Canada.



Lancement de la cartographie sur la lutte contre la traite des personnes, San José

HONDURAS ● Dans la foulée du démarrage du projet au Honduras et du recrutement des équipes terrain, le personnel du siège à Montréal s'est rendu à Tegucigalpa dans le but de mener des rencontres de travail avec les différents partenaires du projet PRONIÑEZ.

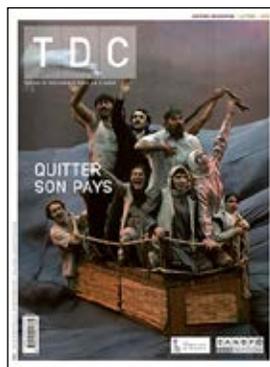
CÔTE D'IVOIRE ● L'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) a accueilli sa deuxième conseillère juridique volontaire depuis le début de la mise en œuvre du programme de coopération volontaire PRODEF.

TUNISIE ● Le Bureau a mandaté une conseillère volontaire en gestion organisationnelle afin d'assister l'association Amal pour la famille et l'enfant et de l'appuyer techniquement dans la conduite de ses activités.

Septembre

CANADA ● Dans la poursuite de son objectif d'excellence opérationnelle par le renforcement des capacités de son équipe, l'IBCR a organisé une formation spécialisée sur les droits de l'enfant destinée à l'ensemble des membres de son personnel. À travers des discussions et différents exercices, comme des études de cas ou des jeux de rôle, l'équipe a abordé des sujets variés sur la participation de l'enfant, sur les standards internationaux ainsi que sur la responsabilité sociale des entreprises envers les droits de l'enfant.

FRANCE ● La revue pédagogique TDC de l'Éducation nationale en France s'est interrogée, dans son numéro de septembre, sur les expériences des migrants. Dans sa section consacrée au tourisme international, la revue a choisi de reproduire l'affiche de campagne de l'IBCR relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans l'industrie du tourisme et des voyages, afin d'illustrer les revers du tourisme de masse.



Couverture de la revue pédagogique TDC de l'éducation nationale en France / Affiche de campagne IBCR

MONDE ● Dans le cadre du partenariat de l'IBCR avec l'Alliance pour la protection de l'enfant dans l'action humanitaire, Terre des hommes et l'UNICEF portant sur la révision de la norme 14 au sein des standards minimaux en protection de l'enfant en situation d'urgence, le Bureau a participé à la réalisation d'une vidéo diffusée à l'échelle mondiale et expliquant les problématiques liées à la norme 14 — justice pour enfants, en situation d'urgence.

CANADA ● L'ensemble de l'équipe de l'IBCR a pris part à une retraite pendant trois jours afin de réfléchir aux stratégies et aux actions qui permettront la mise en œuvre de programmes de qualité visant la promotion et la protection des droits de l'enfant à travers le monde.

TUNISIE ● Dans le cadre du projet de coopération volontaire avec l'association Amal pour la famille et l'enfant en Tunisie, la coopérante du Bureau a appuyé le comité de direction de l'association dans le développement d'outils de gestion des ressources humaines. Ont, notamment, été développés la première version d'un manuel de l'employé, un guide de gestion administrative et financière et différents programmes actuels et prévisionnels.

CANADA ● Un midi-causerie a été organisé au siège du Bureau afin de partager, avec l'équipe de Montréal, Avocats sans frontières Canada et les personnes présentes, l'expérience d'une coopérante volontaire de retour de mission en tant que conseillère de gestion organisationnelle pour l'Association Bayti au Maroc.

Octobre

CANADA ● À l'occasion de la journée de consultation organisée par la ministre québécoise des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) visant à obtenir l'éclairage de la société civile sur les grandes tendances internationales observées, l'IBCR a participé à un atelier pour faire part de son expérience et de sa vision. Les discussions ont ainsi permis d'alimenter la réflexion sur les orientations et les objectifs qui devraient guider l'action internationale du gouvernement du Québec pour les prochaines années.

CANADA ● L'IBCR accorde une grande importance à la formation de son équipe et de ses stagiaires, qui ont pu assister à une présentation sur les meilleures pratiques en développement de modes opératoires normalisés.

AFGHANISTAN/INDE ● Dans le cadre du projet de renforcement des capacités de la police nationale afghane, trois collègues de l'IBCR ont animé une formation de formateurs d'une durée de douze jours destinée à des instructeurs nationaux afghans, venus pour l'occasion à Bombay, en Inde.

CANADA ● Le directeur général du Bureau a participé à un déjeuner-causerie du Conseil des relations internationales de Montréal, en compagnie de l'honorable Stéphane Dion, ministre des Affaires étrangères du Canada. Au programme des discussions: les grandes orientations de la politique étrangère du gouvernement du Canada, la contribution canadienne à la paix et à la sécurité dans le monde et l'importance de la diversité et de l'inclusion pour la communauté internationale.

MADAGASCAR ● Une mission terrain s'est déroulée à Madagascar dans le cadre de l'étude sur les violences faites aux enfants. La mission a été l'occasion de tenir diverses séances de travail afin d'instaurer une approche participative, de faire le point sur le démarrage des activités et d'encourager les efforts de coordination et de concertation en cours.

CANADA ● Un des principes fondateurs de la loi canadienne sur le système de justice pénale pour les adolescents est que les mesures prises à l'encontre des jeunes commettant des infractions doivent respecter les différences entre les sexes, les ethnies, les cultures et les langues et répondre aux besoins des jeunes autochtones et des jeunes ayant des besoins particuliers. L'IBCR a participé à une webémission pour en connaître davantage sur les programmes novateurs qui favorisent ces objectifs en fournissant des services adaptés à la culture pour les jeunes d'origine autochtone et afro-canadienne, ainsi que des jeunes récemment arrivés au Canada.

ALLEMAGNE ● Le Bureau a animé un atelier de validation au sein de l'Institut d'excellence en formation et en pratique policière de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, près de Cologne en Allemagne. Cet atelier s'est déroulé dans le cadre du partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix qui se poursuit depuis quatre ans. Les représentants de huit missions de maintien de la paix des Nations Unies et plusieurs experts internationaux ont pris part à cet atelier de validation.

MONDIAL ● Le Bureau fait partie d'une coalition de plus de 140 organisations internationales qui militent depuis plusieurs années afin que la privation de liberté soit réellement utilisée comme dernier recours et que son usage soit clairement encadré. Suite à la résolution 69/157 de l'Assemblée générale de l'ONU, un expert indépendant a finalement été nommé pour chapeauter la première étude mondiale sur le sujet: il s'agit du professeur autrichien Manfred Nowak.

Novembre

CANADA ● Une formation a été donnée aux équipes du siège de l'IBCR afin de pouvoir utiliser adéquatement les nouvelles connaissances sur la justice des personnes mineures dans les activités de mise en œuvre des projets. Les participants ont ainsi pu obtenir une meilleure compréhension du fonctionnement du système de justice pour personnes mineures et de la procédure judiciaire applicable aux personnes mineures en vigueur au Canada et au Québec, notamment au regard des cas d'agressions sexuelles. La formation leur a aussi permis de mieux connaître les mesures de protection supplémentaires applicables aux enfants victimes d'agressions sexuelles.

CÔTE D'IVOIRE ● L'IBCR s'est rendu en Côte d'Ivoire afin de mener, pendant une dizaine de jours, une évaluation rétrospective (évaluation dite «ex-post») de son projet de renforcement des capacités des policiers et gendarmes ivoiriens au droit et à la protection de l'enfant, qui s'est achevé en 2013.

CANADA ● Le Bureau était présent lors du lancement officiel au Québec de la Grande semaine des tout-petits. Cet événement était l'occasion de découvrir en primeur le premier portrait annuel des tout-petits québécois réalisé par l'Observatoire des tout-petits, mais également de mettre en lumière, pendant plusieurs jours, des initiatives locales et régionales qui soutiennent la petite enfance. Le directeur général de l'IBCR a pu contribuer à diverses entrevues avec les médias à ce sujet.

COSTA RICA ● Plusieurs ateliers de développement de trousse de formation ont été organisés et animés par l'IBCR durant ce mois. En collaboration avec une trentaine d'invités du milieu judiciaire costaricain, dont des professionnels expérimentés en matière de lutte contre la traite de personnes et des spécialistes du fonctionnement de l'école judiciaire, ainsi que les membres de l'équipe de pilotage et de référence, ces ateliers ont permis de rassembler les données nécessaires à la création d'une trousse de formation destinée à l'école judiciaire.

PÉROU ● Une nouvelle coopérante volontaire a été mandatée au Pérou dans le but de soutenir l'organisation Capital Humano y Social Alternativo (CHS Alternativo) dans l'accomplissement de plusieurs tâches juridiques relatives aux enjeux liés à la traite des personnes, à l'exploitation sexuelle des enfants et à l'exploitation économique des enfants.

BURKINA FASO ● Dans le cadre du projet de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant, la chargée de projet s'est rendue sur le terrain afin d'organiser l'atelier de validation de l'état des lieux et un atelier de développement avec les travailleurs sociaux en vue de l'élaboration de modes opératoires.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ● La responsable des normes institutionnelles de l'IBCR s'est rendue à Kinshasa afin d'animer un atelier sur l'intégration de l'approche par compétences dans les actions de renforcement des capacités des forces de police en matière de protection de l'enfant. Les objectifs de l'atelier étaient, notamment, de promouvoir une saine pratique des droits de l'enfant, d'évaluer les besoins d'un enfant au regard de sa situation particulière ainsi que de communiquer et d'interagir de façon efficace et adaptée avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire.

CANADA ● À l'occasion de l'événement Carrefour carrières au Collège Stanislas de Montréal, le chargé de projet du programme de coopération volontaire PRODEF et une coopérante revenue d'un mandat de conseillère juridique en Côte d'Ivoire, ont rencontré des jeunes se préparant à intégrer le cycle universitaire et ont pu échanger avec eux sur les perspectives qui s'offrent dans le domaine des relations internationales et de la coopération.

CANADA ● Le directeur général a coanimé une seconde formation cette année à Ottawa permettant aux fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada d'aborder les droits de l'enfant dans leurs dimensions techniques, thématiques et normatives.

HONDURAS ● Un comité technique de pilotage a été établi dans le cadre du projet de renforcement du système de protection de l'enfant, afin de veiller à

une gestion participative de tous les acteurs concernés par le projet et de favoriser les échanges entre les institutions bénéficiaires.

COLOMBIE ● La directrice des programmes a réalisé une mission à Bogota afin de rencontrer de nouveaux partenaires éventuels pour le projet PRODEF. Des discussions avancées ont notamment eu lieu avec la COALICO (Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants dans les conflits armés en Colombie) pour renforcer les capacités de cette coalition d'ONG travaillant en matière de droits de l'enfant. La deuxième partie de cette mission a été dédiée à des rencontres avec des institutions colombiennes (police, justice, protection sociale) et des organisations onusiennes et de la société civile pour évaluer la possibilité de développer un nouveau projet en Colombie afin de renforcer le système de justice pénale pour mineurs dans un contexte faisant suite aux accords de paix.

Décembre

ITALIE ● L'équipe du Bureau s'est rendue à la base logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'animation d'un atelier permettant de piloter la toute nouvelle trousse de formation en protection de l'enfant, destinée aux policiers des Nations Unies, en la présence d'une trentaine d'experts formateurs venus des quatre coins du monde.



Formation à la base logistique des Nations Unies, Italie

CANADA ● Dans le cadre du programme de coopération volontaire, la directrice des programmes ainsi que les représentants de tous les organismes partenaires du programme ont rencontré la ministre Marie-Claude Bibeau, afin de lui présenter les résultats obtenus à ce jour et de discuter des prochaines étapes du projet.

BURKINA FASO ● Un atelier de validation de l'état des lieux a été organisé et animé par la chargée de projet du Bureau à Ouagadougou. Cet atelier a permis de présenter l'état des lieux sur le système de protection de l'enfant du Burkina Faso aux différents participants et d'amorcer la préparation et le développement des modes opératoires pour les travailleurs sociaux.

CANADA ● Dans le cadre du partenariat du Bureau avec la firme montréalaise spécialisée en évaluation Universalia, toute l'équipe des programmes de l'IBCR a suivi une formation spécialisée sur la gestion axée sur les résultats. Au moyen d'exercices pratiques, cette formation a eu pour but d'approfondir les connaissances en gestion axée sur les résultats au niveau du suivi et de l'évaluation des projets. Les thématiques du modèle logique, du cadre de mesure de rendement et de la gestion des risques ont également fait partie de ce programme de renforcement des capacités.

2017

Janvier

CANADA ● Dans le cadre du Forum international organisé par le Centre d'étude et de coopération internationale et l'Entraide universitaire mondiale du Canada, la responsable du développement et de l'apprentissage de l'IBCR a été invitée par l'Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaires à donner une conférence intitulée «De Homs à Berlin, l'itinéraire périlleux de ceux qui fuient la guerre». Elle y a présenté le parcours d'une famille de réfugiés syriens quittant la guerre pour se rendre au Liban, puis en Allemagne, ainsi que les conséquences du conflit et du déplacement sur les enfants syriens.

MAROC ● Une conseillère volontaire en gestion organisationnelle et levée de fonds a rejoint pour quelques mois l'Association Bayti afin de conseiller, d'assister et d'appuyer techniquement l'équipe dans son travail de levée de fonds et de gestion.

CANADA ● La participation de l'enfant fait partie des principes directeurs des interventions du Bureau et c'est dans cette optique que la responsable des normes institutionnelles a mené toute une série de consultations afin de jeter les bases des futures lignes directrices en matière de participation de l'enfant de l'IBCR.

BÉNIN ● Le Bureau a entamé la deuxième phase de son projet au Bénin, en partenariat avec l'UNICEF et les autorités du pays. Après avoir développé des modes opératoires normalisés pour les services de protection de l'enfance, les commissariats de police et les brigades de gendarmerie ainsi qu'une trousse de formation pratique sur les droits de l'enfant à l'intention de l'Office central de protection des mineurs (OCPM), des forces de police et de gendarmerie, l'IBCR s'affaire maintenant à appuyer l'OCPM pour le lancement de ces modes opératoires ainsi que pour mettre au point la stratégie de décentralisation de l'Office.

Février

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ● La chargée d'appui au programme du siège de Montréal est allée à la rencontre de l'équipe administrative en République démocratique du Congo afin de soutenir le personnel terrain pour l'élaboration des procédures administratives et financières du projet et la création des nouveaux outils de gestion de l'IBCR. L'équipe de Kinshasa a également reçu la visite d'Affaires mondiales Canada, en mission d'évaluation des avancées du projet.

COSTA RICA ● L'IBCR a accueilli au Canada une juge costaricaine venue dans le cadre des échanges de bonnes pratiques du projet de renforcement des institutions pour combattre la traite des personnes. La juge a ainsi pu rencontrer divers spécialistes et des organismes ayant à traiter avec les victimes de la traite de personnes. La responsable des communications du Bureau s'est rendue, lors de cette même période, à San José, afin de soutenir l'équipe terrain dans l'élaboration d'une stratégie de communication, en accord avec les objectifs de plaidoyer du projet.

CANADA ● Plusieurs présentations relatives aux enfants et situations d'urgence ont été offertes au sein du siège de l'IBCR. Ces présentations ont traité plus spécifiquement des enfants associés aux forces et aux groupes armés, de l'intérêt supérieur des enfants réfugiés ou déplacés, de la résolution 1612 du Conseil de sécurité et de la surveillance des pires violations des droits de l'enfant, ou encore des normes minimales de protection de l'enfant en situation d'urgence.

MADAGASCAR ● Le projet d'étude sur les violences faites aux enfants est arrivé à sa troisième et avant-dernière phase. Accompagnées par la chargée de projet de l'IBCR, deux équipes d'enquêteurs ont mené des entretiens et animé des groupes de discussion ainsi que des ateliers multisectoriels. Différents acteurs concernés par les violences commises à l'encontre des enfants ont également participé à ces activités (jeunes, autorités, prestataires de service œuvrant auprès des enfants, leaders communautaires, etc.).



Atelier multisectoriel, Antananarivo

CANADA ● Le comité exécutif du conseil d'administration s'est réuni en vue d'examiner et de valider la planification programmatique et budgétaire du Bureau pour l'année à venir. Le conseil d'administration a également accueilli en son sein un neuvième membre en qualité de trésorière.

Mars

BURKINA FASO ● L'agence française de création HAA a effectué une mission exploratoire à Ouagadougou afin d'élaborer une proposition de supports audiovisuels destinés à accompagner les trousseaux de formation de la police, de la gendarmerie, du travail social et de la justice. La responsable des communications de l'IBCR, la chargée d'appui aux programmes et la responsable des normes institutionnelles se sont également rendues au Burkina Faso afin d'appuyer le personnel terrain dans leurs différents mandats. Enfin, le directeur général et la présidente du Bureau ont passé quelques jours dans la capitale où ils ont pu rencontrer les secrétaires généraux des ministères concernés par le projet de renforcement du système de protection de l'enfant.

CÔTE D'IVOIRE ● Un atelier sur l'état civil a été organisé à Bouaké, par la clinique juridique de Bouaké et l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), partenaires du programme de coopération volontaire. Plusieurs membres de l'IBCR et d'Avocats sans frontières ont été invités pour l'occasion. L'atelier a permis de donner aux femmes enceintes et aux jeunes mamans de la maternité de Koko des informations sur les procédures à suivre pour enregistrer une naissance.

COSTA RICA ● L'équipe terrain de San José a reçu la visite de la chargée d'appui aux programmes d'Amérique latine, venue offrir un soutien administratif et financier pour les travaux de fin d'exercice annuel.

CANADA ● Le salon «Ma carrière en développement international» organisé par l'organisme SUCO a rassemblé plus de 250 jeunes intéressés par une profession en développement international. À cette

occasion, le chargé du programme de coopération volontaire PRODEF, accompagné de deux stagiaires du Bureau, ont pu échanger avec les participants sur le projet et les perspectives de recrutement en cours au Costa Rica, au Maroc, en Tunisie et en Côte d'Ivoire.

HONDURAS ● Une série d'ateliers s'est déroulée au Honduras avec des acteurs-clefs du système de protection de l'enfance dans les zones ouest et nord du pays ainsi que dans la capitale, Tegucigalpa. Ces espaces d'échanges entre policiers, juges, avocats et autres fonctionnaires et intervenants ont permis d'exposer les expériences, les craintes et les recommandations de chacun quant au système de protection de l'enfance, et particulièrement celui de la justice.

BANGLADESH ● La directrice des programmes s'est rendue à Dhaka afin de mener une mission en collaboration avec l'UNICEF Bangladesh. Cette mission avait pour objectif de collecter les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport préliminaire et à l'élaboration d'une proposition de collaboration future entre les deux organisations. Durant la mission, l'IBCR a pu rencontrer les principaux ministères pertinents en matière de protection de l'enfance, les ONG locales et internationales ainsi qu'un groupe d'adolescents dans un quartier modeste de la capitale.

CANADA ● Dans le cadre d'un midi-causerie, conjointement organisé par l'IBCR et le comité d'étudiants d'Avocats sans frontières de l'UQAM, deux coopérantes volontaires de retour de mission ont pu présenter leurs expériences auprès d'étudiants, venus très nombreux pour l'occasion. Les participants ont ainsi discuté des enjeux pouvant intervenir dans des contextes interculturels et lors de la mise en œuvre du projet PRODEF.

COSTA RICA ● Un voyage de partage de connaissances et d'expertises a été organisé par l'équipe de San José, qui a accueilli à cette occasion un procureur colombien pour quelques jours. Plusieurs visites d'échanges avec les acteurs du système de justice costaricain ont été organisées; une attention particulière a été portée aux enjeux liés à la traite des personnes.



NOS RÉALISATIONS PAR DOMAINE D'INTERVENTION



Groupe de discussion avec des enfants et des jeunes, Burkina Faso





ENFANTS ET JUSTICE

MONDIAL

PROGRAMME DE COOPÉRATION VOLONTAIRE – PROTECTION DES ENFANTS, FEMMES ET AUTRES COLLECTIVITÉS VULNÉRABLES



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada

PETITE HISTOIRE DU PROJET: en 2014, Affaires mondiales Canada a lancé un appel à propositions pour le renouvellement du programme de coopération volontaire (PCV), ouvrant le programme à de nouvelles organisations canadiennes. C'est dans ce contexte que le consortium formé par Avocats sans frontières Canada (ASFC) et par l'IBCR a présenté son projet de Protection des droits des enfants, femmes et collectivités vulnérables (PRODEF) d'une durée de cinq ans. Approuvé en mai 2015 par le gouvernement canadien, le programme a été mis en œuvre dès l'été de cette même année.

OBJECTIFS:

Le projet vise l'amélioration de la protection des droits des enfants, des femmes et des collectivités en situation de pauvreté ou de marginalisation. Il cible également le renforcement de la démocratie et un meilleur accès à la justice dans les pays concernés.

Le programme permet à des Canadiennes et à des Canadiens possédant une expertise avérée dans un domaine de prêter main-forte à des partenaires dans des pays en voie de développement, dans le but de renforcer de façon durable les capacités de ce partenaire. En participant au programme, les volontaires travaillent en partenariat avec des organismes locaux dans neuf pays des Amériques et d'Afrique, c'est-à-dire la Colombie, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Maroc, le Pérou et la Tunisie. Pendant un séjour allant de deux semaines à plusieurs mois, les coopérantes et coopérants transmettent leurs connaissances et compétences en appuyant le travail réalisé au profit des enfants. Ce programme permet aux Canadiens d'acquérir une expérience unique et de contribuer, par la suite, à la sensibilisation du public aux enjeux de la coopération internationale et aux problématiques liées aux droits des femmes, des enfants et des communautés vulnérables.

PARTENAIRES: Affaires mondiales Canada, ASFC Colombia (Colombie), Corporación Humanas (Colombie), Fundación Paniamor (Costa Rica), Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire), ASFC Guatemala (Guatemala), Bufete juridico de derechos humanos (Guatemala), Centro para la acción legal en derechos humanos (Guatemala), Collectif contre l'impunité (Haïti), Kay Fanm (Haïti), Office de la protection du citoyen (Haïti), CIPRODEH (Honduras), COFADEH (Honduras), Association Bayti (Maroc), CHS Alternativo (Pérou), IPRODES (Pérou), APRODEH (Pérou) et Amal pour la famille et l'enfant (Tunisie).

RÉALISATIONS:

Au cours de l'année, le Bureau et son partenaire de consortium ont pu réaliser les activités suivantes:

- Envoi de 24 coopérantes et coopérants ayant une expertise en droit, en gestion organisationnelle et en communication
- Missions de suivi dans cinq pays concernés par le projet: Colombie, Côte d'Ivoire, Guatemala, Maroc et Tunisie
- Événements de présentation de l'expérience des coopérantes et coopérants de retour de leur mandat afin de sensibiliser le public canadien aux enjeux de la coopération volontaire
- Lancement du site Internet PRODEF, <http://www.cooperationvolontaireasfcibcr.com/>, dédié au programme de coopération

ILS S'ENGAGENT À NOS CÔTÉS

«Selon moi, être coopérante volontaire, c'est tout faire pour ne plus être là. [...] Mon objectif est, certes, d'assister et d'accompagner les juristes dans leur travail, mais surtout de faire en sorte que cette assistance ne soit plus nécessaire à mon départ. C'est là le cœur du renforcement de capacités que les volontaires du PRODEF cherchent à apporter.

Mon expérience de coopérante volontaire à la Clinique juridique de Bouaké, c'est vivre le droit à l'état brut. C'est être sur le terrain au quotidien. C'est rencontrer des femmes et des enfants, notamment, et faire le maximum pour les assister juridiquement. J'ai la chance d'être entourée de juristes dévoués et compétents, de qui j'apprends tous les jours. À mon tour, je les assiste dans leurs dossiers et projets, essentiellement en droits des enfants. Bref, être coopérante volontaire, c'est vivre une expérience professionnelle et humaine aussi enrichissante que passionnante.»

Malika Saher

Conseillère juridique au sein de la Clinique juridique de Bouaké,
Côte d'Ivoire



Rencontre d'élèves dans une école primaire, Bouaké (Côte d'Ivoire)



Audience thématique devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme, Washington (USA)

QUELQUES EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS DES COOPÉRANTES ET COOPÉRANTS MANDATÉS PAR L'IBCR :

- Appui à l'élaboration de cinq propositions législatives sur les droits de l'enfant, et plus précisément :
 - Au Costa Rica : sur les délits contre les personnes mineures et la protection des enfants contre la violence dans l'espace cybernétique
 - Au Pérou : sur les thèmes du travail des enfants, de la traite et du trafic illicite d'immigrants
- Appui au plaidoyer de la fondation Paniamor pour le projet de loi contre les unions inappropriées interdisant le mariage des personnes de moins de 18 ans au Costa Rica, approuvé en août 2016 par l'Assemblée législative
- Accompagnement juridique de 71 victimes issues de communautés vulnérables au Pérou et en Côte d'Ivoire
- Organisation de 12 ateliers de sensibilisation sur les droits de l'enfant, et plus précisément :
 - Au Costa Rica : sur la protection des enfants contre la violence dans l'espace cybernétique
 - En Côte d'Ivoire : sur l'égalité des filles et des garçons et sur la sensibilisation des enfants aux dangers et aux conséquences de la cybercriminalité
 - Au Maroc : sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la justice pénale des enfants en conflit avec la loi, le système d'éducation québécois et la justice pour enfants
 - Au Pérou : sur le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et sur les protocoles facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant
- Deux événements de plaidoyer sur les droits de l'enfant réalisés au Costa Rica, concernant la protection des enfants et des adolescents face à la violence dans les technologies de l'information et de la communication et sur l'exploitation sexuelle des enfants
- Sept outils de gestion créés afin de renforcer les capacités des partenaires dans leur mission de protection des droits de l'enfant, et plus précisément :
 - Au Maroc : termes de référence pour des offres d'emploi, rapports d'analyse organisationnelle, outil de veille stratégique
 - En Tunisie : manuel de l'employé, nouvel organigramme, modèle de description des tâches et de contrat d'employé
- Cinq outils de communication élaborés pour renforcer les partenaires dans la sensibilisation aux droits de l'enfant, et plus précisément :
 - En Côte d'Ivoire : affiches et dépliants sur les enfants en conflit avec la loi
 - Au Maroc : fiches pays
 - En Tunisie : vidéo et brochure

BURKINA FASO

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FORCES DE SÉCURITÉ, DU PERSONNEL DE JUSTICE ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN PROTECTION DE L'ENFANT

PETITE HISTOIRE DU PROJET: depuis le colloque régional de 2009 organisé en la présence de l'IBCR à Ouagadougou, qui s'intéressait particulièrement à la pratique policière adaptée aux droits de l'enfant, les autorités nationales burkinabè ont manifesté leur intérêt pour des pratiques respectueuses des droits de l'enfant, et ont réitéré cet intérêt lors des ateliers régionaux suivants auxquels elles ont pris part. De ces discussions est né un plan national visant à renforcer le cadre de formation des acteurs de première ligne du système de protection de l'enfant. Ce plan d'action est à l'origine du projet mobilisateur actuellement mis en œuvre par l'IBCR aux côtés des autorités burkinabè. Le projet de renforcement des capacités des forces de sécurité, du personnel de justice et des travailleurs sociaux en protection de l'enfant est financé par Affaires mondiales Canada et s'étend sur cinq ans (2015-2020).



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada

OBJECTIFS :

La programmation du Bureau au Burkina Faso a pour objectif principal de renforcer les capacités des acteurs du système de protection de l'enfant, soit les policiers, les gendarmes, les travailleurs sociaux et le personnel de la justice. Pour ce faire, le Bureau compte doter ces professionnels des outils et compétences nécessaires pour faire face aux défis liés à la protection des droits des enfants en contact avec le système de justice, et renforcer les mécanismes de coordination entre ces différents intervenants en particulier, et ceux du système de protection de l'enfant.

L'IBCR s'efforce de:

- Rendre l'environnement sécuritaire, judiciaire et social entourant les filles et les garçons du Burkina Faso plus respectueux des principes de la protection et de la participation des enfants
- Mieux outiller et mieux former les forces de sécurité, le personnel de justice et les travailleurs sociaux du Burkina Faso pour protéger les enfants en tenant compte de leur situation sexospécifique

PARTENAIRES: Affaires mondiales Canada, ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille, ministère de la Défense nationale et des anciens Combattants, ministère de la Sécurité, ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, École nationale d'administration et de magistrature (ENAM), Institut national de formation en travail social, École des cadres moyens en travail social, École des cadres supérieurs en travail social, École nationale de police, Académie de police, École nationale de gendarmerie, École nationale des sous-officiers de la gendarmerie, Centre national de qualification des sous-officiers de la gendarmerie et d'autres organisations nationales et internationales.

RÉALISATIONS :

La première phase du projet a été dédiée aux diverses activités de collecte de données, d'échanges et de réflexions stratégiques. Elle a notamment permis de développer une compréhension exhaustive et pointue des pratiques, des connaissances et des compétences des acteurs du système de protection de l'enfant et d'instaurer un solide cadre de concertation. Maintenant que le projet dispose de l'ensemble de ces données de base, notamment sur les besoins en matière de renforcement des capacités et des compétences pour ses partenaires, l'équipe est activement engagée avec les partenaires nationaux dans l'élaboration des outils nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet. Il s'agit principalement de trousseaux de formation et de modes opératoires pour lesquels l'implication des acteurs concernés est cruciale, afin qu'ils s'approprient les outils et veillent à ce qu'ils correspondent à leurs besoins et à leurs pratiques, mais aussi pour qu'ils s'insèrent dans le cadre de travail formel pour une durabilité renforcée.

Un état des lieux du système de protection de l'enfant au Burkina Faso portant sur les rôles et responsabilités des policiers, des gendarmes, des travailleurs sociaux et des membres du personnel de la justice a été produit et sera publié durant l'été 2017. Il permet une meilleure compréhension des pratiques, des connaissances et des compétences de ces acteurs en lien avec les droits de l'enfant et les pratiques adaptées à l'enfant.

- **238** enfants et jeunes âgés de **8 à 23** ans consultés lors de groupes de discussion
- **270** acteurs rencontrés dans le cadre de la collecte des données de base du projet
- **187** personnes ayant participé aux ateliers thématiques
- **43** personnes rencontrées dans les écoles
- Plus de **85** acteurs consultés lors des ateliers de validation de l'état des lieux et de développement des modes opératoires du secteur du travail social
- **19** enfants et jeunes rencontrés dans le cadre de la réflexion sur les supports audiovisuels à créer pour accompagner les trousseaux de formation

La démarche de production de l'état des lieux a notamment inclus les activités suivantes :

- Tenue de six ateliers thématiques sectoriels et multisectoriels à Ouagadougou et dans les provinces
- Animation de 20 groupes de discussion avec des enfants et les jeunes, filles et garçons
- Réalisation d'une cinquantaine d'entretiens bilatéraux et de groupe avec les acteurs-clefs du système de protection de l'enfant
- Visite de sept écoles professionnelles de la police, de la gendarmerie, du travail social et de la justice
- Atelier de validation de l'état des lieux à Koudougou en décembre 2016

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, d'autres activités sont également à souligner :

- Développement des premiers modes opératoires normalisés amorcés pour les secteurs du travail social et de la justice ; un atelier de développement de modes opératoires sur « l'accompagnement par le travailleur social de l'enfant victime de violences » a eu lieu à Ouagadougou en décembre 2016
- Validation auprès du ministère de la Justice de la thématique du mode opératoire sur l'accompagnement de l'enfant en conflit avec la loi pour le secteur de la justice
- Développement des premières trousse de formation amorcé pour les secteurs du travail social et de la justice
- Réalisation de douze missions par l'IBCR au Burkina Faso pour mener à bien différentes activités liées au projet et appuyer l'équipe terrain pour l'installation du bureau satellite de l'IBCR à Ouagadougou et la mobilisation des partenaires
- Réalisation de deux missions de suivi et de planification du coordonnateur de projet au Canada
- Élaboration d'une stratégie égalité femmes-hommes pour le projet
- Amorce de la réflexion sur une stratégie de plaidoyer et de communication pour le projet
- Signature d'une convention de partenariat avec l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM) pour l'élaboration d'une trousse de formation initiale pour le personnel de justice

PAROLES D'ENFANTS

À propos des forces de défense et de sécurité

« Les policiers et les gendarmes font un bon travail parce qu'ils protègent la population. »

« Certains policiers ou gendarmes n'écoutent pas bien les enfants. Ils ne leur donnent pas le temps nécessaire de s'exprimer. Ils écoutent plus les adultes que les enfants. »

À propos des travailleurs sociaux

« Les travailleurs sociaux nous aident. Ils donnent des conseils pour nous aider. Et quand tu es malade, ils aident pour te soigner. »

« Ça dépend de chacun. Il y a des gens qui sont gentils, ils écoutent ton problème et essaient de t'aider. Il y en a aussi qui s'en foutent de toi. D'autres disent que tu es trop sale. Au lieu de t'écouter, ils te découragent. »

À propos du personnel de justice

« Avec le juge, les rencontres se passent bien à partir du moment où le juge ne se base que sur des faits réels pour juger. Nous, les enfants, on est le plus souvent compris et conseillé par le juge. »

« Parler avec le juge ou la juge, c'est comme parler à son père ou à sa mère. »



Avec l'équipe du service social d'arrondissement de Signonghin, Ouagadougou



Groupe de consultation, Bobo-Dioulasso

ANGOLA

ÉVALUATION DU SYSTÈME DE JUSTICE POUR ENFANTS

PETITE HISTOIRE DU PROJET : suite à un premier échange avec le gouvernement angolais lors d'un atelier régional africain sur les pratiques policières adaptées aux enfants organisé par le Bureau en 2013, des discussions ont été menées avec l'UNICEF Angola sur une possible stratégie d'action. Au cours de cette même période, l'UNICEF a reçu un appui important de la part de l'Union européenne afin de soutenir la réforme de la justice en Angola. Deux ans plus tard, le Bureau a remporté un appel à propositions afin de réaliser une analyse exhaustive du système de justice des mineurs en Angola et de jeter les bases nécessaires à la mise en œuvre du projet de réforme appuyé par l'Union européenne.

OBJECTIFS :

- Procéder à une évaluation du système de justice des mineurs en Angola ainsi que des différents services rattachés, au regard de son efficacité, de son efficience, de son impact, de sa viabilité et de sa pertinence
- Formuler des recommandations à l'intention du gouvernement angolais et de l'UNICEF afin de renforcer ce système

PARTENAIRES : UNICEF Angola, ministère de la Justice et des Droits humains, ministère de l'Intérieur, ministère de l'Assistance et de la Réinsertion sociale.

RÉALISATIONS :

Deux missions ont été réalisées, au cours desquelles vingt-cinq structures ont été rencontrées. À l'issue du processus, l'IBCR a pu identifier les principales forces et faiblesses du système de justice des mineurs et de ses institutions, ainsi que des interactions existant entre les acteurs impliqués dans les systèmes formel et informel. Le Bureau a également pu tirer des leçons des bonnes pratiques et des défis du système de justice, tout en formulant des recommandations visant :

- La consolidation du cadre législatif
- Une meilleure coordination entre les institutions impliquées dans les interventions liées à l'accompagnement des enfants en contact avec la loi
- Le renforcement des capacités des principaux acteurs
- Une meilleure allocation des ressources
- Une gestion efficace des données



*Visite de
l'organisation
Horizonte Azul, en
banlieue de Luanda*

CANADA

RECHERCHE SUR LES TRAJECTOIRES JUDICIAIRES DES JEUNES VICTIMES ET TÉMOINS D'ACTES CRIMINELS AU QUÉBEC

PETITE HISTOIRE DU PROJET: en 2005, les Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels élaborées par l'IBCR étaient officiellement adoptées par la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale à Vienne, en Autriche. Préoccupé par l'absence d'études sur l'application des Lignes directrices au Québec, le Bureau a produit en 2010 une étude visant à évaluer l'adéquation de la législation applicable au Québec avec les Lignes directrices en ce qui a trait aux enfants victimes et témoins d'actes criminels. Les résultats de cette étude ont notamment permis de souligner l'importance de documenter l'expérience et l'opinion des enfants victimes et témoins dans le système de justice au Québec. La présente recherche est donc la mise en œuvre de cette recommandation. Elle consiste, d'une part, à entendre ce que les jeunes ont à dire de l'expérience qu'ils ont faite du processus de justice criminelle au Québec et, d'autre part, à rendre compte de leurs paroles à la lumière du droit à la participation. Financé par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice du Québec, le projet a débuté en 2012 et s'achèvera en 2017.

OBJECTIFS:

- Fournir des données sur les forces et les faiblesses du système de justice criminelle du point de vue des jeunes qui en ont fait l'expérience en tant que victimes ou en tant que témoins
- Offrir aux jeunes participants à cette recherche l'occasion de contribuer activement à la promotion et au respect de leurs droits

PARTENAIRES: un réseau de procureurs aux poursuites criminelles et pénales des districts judiciaires de Montréal, de Gatineau et de Québec ainsi que plusieurs intervenants des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal.

RÉALISATIONS:

- Rapport de recherche finalisé et en cours de publication dans lequel le vécu, l'expérience et l'opinion des enfants victimes ou témoins dans le système de justice au Québec sont documentés, et les facteurs qui ont favorisé ou entravé la prise de décision du jeune de témoigner ou de porter plainte sont mis en évidence. Le rapport donne un éclairage sur le recours ou non, par les enfants, aux aides au témoignage disponibles au Québec, sur le suivi de leur dossier et sur leur expérience lors du processus judiciaire. Une attention particulière a été accordée à l'appréciation des enfants en ce qui concerne le recueil et la prise en compte de leur parole dans le processus judiciaire ainsi qu'au sentiment de justice ou d'injustice éprouvé à l'issue de ladite procédure
- Formulation de recommandations reflétant la parole des enfants pour renforcer leur participation au processus judiciaire, notamment en matière d'accès à l'information, à une assistance efficace et à la sécurité
- Présentation de l'étude auprès de jeunes ayant participé à l'étude et aux partenaires prévue en 2017

UN MONDE DIGNE DES ENFANTS

«**Écouter les enfants et assurer leur participation.** Les enfants et les adolescents sont des citoyens pleins de ressources, capables de contribuer à l'avènement d'un monde meilleur pour tous. Aussi devons-nous respecter leur droit d'expression et de participation concernant toutes les questions qui les touchent, compte tenu de leur âge et de leur maturité d'esprit.»

Assemblée générale des Nations Unies

Déclaration. Un monde digne des enfants
(6 mai 2002), A/RES/S-27/2, par. 7, art.

LES TROIS GRANDS OBJECTIFS DE L'ÉTUDE:

- Donner à de jeunes victimes et à de jeunes témoins d'actes criminels l'occasion de s'exprimer et de donner leur opinion sur le processus de justice
- Mieux comprendre ce qui a facilité ou entravé la participation des jeunes au processus de justice
- Formuler des recommandations à partir de la parole de jeunes



🚫 EXPLOITATION ET VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

COSTA RICA

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS POUR COMBATTRE LA TRAITE DES PERSONNES



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada

PETITE HISTOIRE DU PROJET : *la traite de personnes est considérée comme une forme moderne d'esclavage et constitue l'une des pires formes de violation des droits de l'homme. Elle affecte des milliers de personnes à travers le monde, parmi lesquelles figurent bon nombre d'enfants. Grâce au soutien financier d'Affaires mondiales Canada, l'IBCR a mis en place un projet au Costa Rica visant à renforcer la lutte nationale contre la traite de personnes, notamment celle des enfants, à des fins d'exploitation sexuelle commerciale. Le projet a débuté en septembre 2015 et s'échelonne sur une période de trois ans.*

OBJECTIFS :

Par ce projet, l'IBCR vise à appuyer le processus de professionnalisation et de renforcement des capacités des acteurs-clefs engagés dans la surveillance, la prévention, l'investigation et la poursuite des délits liés à la traite de personnes au Costa Rica. Sont concernées les 21 agences publiques membres de la Coalition nationale contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes (CONATT) ainsi que les écoles et les unités de formation du secteur police et justice.

Pour ce faire, le Bureau met en œuvre les mesures suivantes :

- La révision des modes opératoires normalisés de la coalition (CONATT) et de chacun de ses membres ainsi que du Bureau du procureur adjoint contre la traite de personnes et le trafic illicite des migrants (FACTRA)
- Le développement de trousseaux de formation par compétences sur la traite de personnes pour les secteurs de la justice, de la police et de la coalition
- La mise en œuvre d'actions de plaidoyer pour l'adoption et l'application des modes opératoires révisés et de formations par des institutions partenaires
- La réalisation d'échanges régionaux d'informations et de bonnes pratiques
- L'élaboration de stratégies de rapprochement et de coopération entre les forces policières et les membres des communautés les plus vulnérables à la traite, visant l'identification et la dénonciation des cas, tout en misant sur les alliances locales

PARTENAIRES : Affaires mondiales Canada, Ambassade du Canada au Costa Rica, École nationale de police (ENP), École judiciaire (EJ), Unités de capacitation de l'Organisme d'investigation judiciaire (OIJ) et du Bureau du procureur général (MP), Secrétariat technique et 21 membres de la Coalition nationale contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes (CONATT), Bureau du procureur adjoint contre la traite de personnes et le trafic illicite des migrants (FACTRA) et Commission nationale contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (CONACOES).

ILS S'ENGAGENT À NOS CÔTÉS

« Au nom du ministère public du Costa Rica, je tiens à remercier le Bureau international des droits des enfants pour l'important soutien fourni au ministère public, et particulièrement au Bureau du procureur général adjoint contre la traite des personnes et le trafic de migrants. Sans aucun doute, le trafic de migrants ainsi que la traite des personnes — délits qui nuisent de manière directe aux droits de l'homme — constituent un des problèmes majeurs auxquels tous les États du monde font face. Le Costa Rica n'est pas une exception. Pouvoir compter sur l'aide de l'IBCR pour renforcer la gestion du ministère public dans la lutte contre ces actes criminels est ainsi de la plus grande importance. Je désire, de plus, remercier l'IBCR pour l'opportunité qui m'a été donnée de pouvoir collaborer avec nos collègues en Colombie. Ce fut une expérience extrêmement enrichissante qui nous a permis d'établir des canaux directs de communication, grâce auxquels nous pouvons non seulement partager des informations, mais aussi initier conjointement des investigations. »

Javier Valerio Vásquez

Procureur adjoint

« À partir du moment où j'ai eu l'opportunité de participer à l'un des ateliers offerts, je vous ai exprimé mon intérêt pour rechercher des moyens de normaliser les processus facilitant l'analyse de délits de traite des personnes et les procédures d'approche des victimes et d'investigation liées. Ceci nous a amenés à la planification d'une série de réunions ayant pour but la réalisation d'un atelier de formation, grâce auquel une procédure de capacitation de tous les procureurs et membres du personnel administratif sera lancée. L'IBCR nous a facilité la tâche en offrant des espaces de discussion et la rédaction de produits; il nous a fourni un important soutien lors de l'élaboration des cours et a été un pilier fondamental pour aviver l'intérêt de nos procureurs [...]. »

Msc. Sergio Valdelomar Fallas

Procureur adjoint

RÉALISATIONS:

- Élaboration d'une série de stratégies de collaboration entre les travailleurs informels du secteur du tourisme et les agences partenaires du projet pour la prévention et le signalement de cas de traite de personnes
- Lancement de l'état des lieux sur la lutte contre la traite de personnes au Costa Rica et conférence de presse à la Cour suprême de justice du Costa Rica avec la participation de la deuxième vice-présidente de la République, Mme Ana Helena Chacón, la présidente de la Cour suprême, Mme Zarella Villanueva, l'ambassadeur du Canada au Costa Rica, M. Michael Gort, et d'autres acteurs-clefs dans la lutte contre la traite de personnes
- Élaboration et validation d'une grille de formation contenant les éléments centraux de la trousse justice pour l'OIJ et le MP, qui sera utilisée comme feuille de route pour la rédaction de la trousse de formation
- Développement et validation des modes opératoires normalisés pour la coalition (CONATT), incluant l'élaboration de seize diagrammes synthétisant différentes procédures
- Échange d'informations et partage des meilleures pratiques adoptées au Canada et en Colombie par une juge et un procureur costaricains



Atelier de développement de la trousse de formation, École nationale de police, San José

- **144** participants impliqués dans le processus de formulation des stratégies de collaboration entre le «secteur privé» (travailleurs informels de l'industrie du tourisme) et les agences publiques partenaires du projet
- **142** femmes impliquées dans les activités de préparation et de lancement de l'état des lieux
- **216** participants dans le cadre des activités entre le 1^{er} octobre 2016 et le 31 mars 2017



Atelier de lancement de l'état des lieux à la Cour suprême, San José

MADAGASCAR

ÉTUDE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

PETITE HISTOIRE DU PROJET : *l'étude sur les violences commises contre les enfants à Madagascar s'insère dans le programme de protection de l'enfant 2015-2019 signé entre le gouvernement de Madagascar et l'UNICEF. Celui-ci a pour objectif de renforcer le système de protection de l'enfant par l'adoption d'un cadre politique et légal, d'améliorer le système de justice pour enfants ainsi que de réduire la prévalence de la violence en mettant en place des mécanismes de prévention et de protection. Dans le cadre de ce programme, l'IBCR, en partenariat avec l'UNICEF et le ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme de Madagascar, s'est engagé à réaliser une recherche sur les violences faites aux enfants afin de compléter l'enquête nationale sur les objectifs du Millénaire pour le développement.*

OBJECTIFS :

- Fournir des estimations qui décrivent l'étendue et la nature des violences subies par les enfants
- Évaluer les déterminants à la violence contre les enfants et son impact sur les enfants victimes, leur famille et leur communauté
- Identifier les risques potentiels et les facteurs de protection qui influent directement sur la nature et la portée de la violence contre les enfants
- Évaluer les connaissances et l'utilisation des services de protection de l'enfance (sociaux, juridiques et médicaux) disponibles pour les enfants qui subissent la violence à l'échelle du district et à l'échelle nationale
- Formuler, en fonction des résultats, des recommandations qui éclaireront la politique de protection de l'enfance nationale, les programmes de protection de l'enfance ainsi que des réformes juridiques dans le but d'améliorer et de renforcer les interventions visant à mieux prévenir, identifier et contrer la violence contre les enfants

PARTENAIRES :

UNICEF, Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, Comité technique associé à cette enquête, dont les membres composent la « sous-commission violence contre les enfants (VAC) » représentée par: PRIMATURE, ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, ministère des Finances et du Budget (Direction en charge des Affaires sociales), ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Justice, ministère de la Sécurité publique – police des mœurs et de la protection des mineurs, gendarmerie nationale – Direction de la police judiciaire, ministère de la Santé publique, ministère des Mines et Pétroles, ministère du Tourisme – Direction des normalisations et du contrôle, ministère de la Fonction publique, de la Réforme administrative, du Travail et des Lois sociales, ministère de la Communication et de la Réforme des Institutions, ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, ministère de l'Économie et du Plan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ministère de la Jeunesse et des Sports, Institut national de la statistique, SOS Villages d'enfants (VESOS), ECPAT; autres partenaires techniques et financiers: BIT, UNFPA

RÉALISATIONS :

- La production d'une revue de littérature et d'une note méthodologique
- Deux ateliers de réflexion multisectoriels à Antananarivo
- La formation des enquêteurs sur le terrain et la tenue d'activités pilotes permettant d'évaluer la pertinence des outils de recherche développés
- La collecte de données dans 6 régions du pays (Toamasina, Mahajanga, Toliara, Fianarantsoa, Antsiranana, Antananarivo)

- **74** participants aux ateliers multisectoriels en provenance de ministères, de la société civile, de fokontany (circonscription administrative malgache) et des districts
- **6** régions et **12** sites couverts par l'enquête
- L'enquête quantitative a permis de consulter:
 - **582** ménages
 - **545** jeunes
 - **437** membres du personnel d'établissements scolaires
 - **341** membres du personnel d'organisations prestataires de services divers (santé, etc.)



Consultation avec des jeunes filles, Antananarivo

BANGLADESH

DIAGNOSTIC INITIAL SUR LE SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANT

PETITE HISTOIRE DU PROJET: *Depuis quelques années, l'UNICEF collabore avec le gouvernement du Bangladesh afin de réaliser une cartographie du système de protection de l'enfant. Cette collaboration vise notamment à entériner une politique nationale de l'adolescence, dans un pays où la majorité de la population a moins de 20 ans. C'est dans ce contexte que l'UNICEF a interpellé l'IBCR pour réaliser une première mission dans la capitale, Dhaka, afin de rencontrer les parties prenantes et d'aider l'agence onusienne à développer un plan de travail qui permettra de compléter ces chantiers importants.*

OBJECTIFS:

- Réaliser une évaluation sommaire des besoins en matière de protection de l'enfance
- Recommander à l'UNICEF un plan de travail pour réaliser une cartographie du système de protection dans le pays
- Recommander à l'UNICEF un plan de travail pour mettre au point une stratégie nationale pour adolescents
- Jeter les bases d'un projet pluriannuel pour permettre de renforcer à long terme le système de protection de l'enfant au Bangladesh

PARTENAIRES: UNICEF Bangladesh.

RÉALISATIONS:

- Une mission exploratoire a été réalisée à Dhaka en février et mars 2017 en collaboration avec l'UNICEF Bangladesh. Au cours de cette mission, l'IBCR a rencontré les partenaires de la société civile et les principales institutions qui agissent en matière de protection de l'enfance. Un groupe d'adolescents a également été rencontré dans un club leur étant dédié, dans un quartier marginalisé de la capitale Dhaka.
- Un rapport sommaire a été remis à l'UNICEF, dans lequel ont été exposées des recommandations concrètes et une méthodologie (incluant une route à suivre) en vue de la réalisation d'une cartographie du système de protection de l'enfant et de l'élaboration d'une stratégie nationale pour adolescents.



BÉNIN

RENFORCEMENT ET EXTENSION DES SERVICES DE L'OFFICE CENTRAL DE PROTECTION DES MINEURS, DE LA FAMILLE ET DE LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (OCPM) À D'AUTRES RÉGIONS, ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ACTEURS SOCIAUX SUR LES PROCÉDURES ET MÉCANISMES DE PROTECTION DE L'ENFANT

PETITE HISTOIRE DU PROJET: *en décembre 2014, l'UNICEF et l'IBCR s'engageaient dans un partenariat en vue d'appuyer le gouvernement béninois dans sa volonté d'étendre l'accès aux services de l'OCPM au-delà de la ville de Cotonou et de ses environs à tous les enfants du pays et ce, en cohérence avec les initiatives pertinentes antérieures, dont la Politique nationale de protection de l'enfant (PNPE). Le Projet de renforcement et d'extension des services de l'OCPM à d'autres départements du Bénin avait comme principaux objectifs de développer et de valider des modes opératoires normalisés, mais aussi d'élaborer une stratégie pour l'extension des services de l'OCPM et un plan d'action incluant les aspects techniques, financiers et matériels de la mise en œuvre de la stratégie d'extension des services de l'OCPM à deux régions. Il visait également le développement d'une trousse de formation pratique sur les droits de l'enfant pour l'OCPM et ses membres décentralisés de la police et de la gendarmerie. À l'issue de cette première phase du projet, plusieurs missions et activités ont été réalisées et des documents stratégiques pour l'OCPM ont été produits, à savoir: un cahier des charges, des modes opératoires normalisés ainsi qu'une première ébauche de trousse de formation. L'IBCR met actuellement en œuvre la seconde phase du projet.*

OBJECTIFS:

La seconde phase du projet comporte deux axes et cible les objectifs suivants:

Axe « personnel des services de sécurité »

- Contribuer à l'adoption nationale de la trousse de formation spécifique et de la stratégie d'extension des services de l'OCPM à d'autres départements du pays
- Disposer de 20 officiers de police judiciaire (OPJ), formateurs sur l'intervention adaptée et sensible aux enfants
- Disposer de 30 points focaux au sein des officiers de la police judiciaire, formés en matière de services adaptés et sensibles aux enfants



Atelier de validation de la trousse de formation, Cotonou



Groupe de travail pour l'atelier de développement de la trousse de formation

Axe « acteurs sociaux »

C'est notamment pour remédier aux lacunes de la formation donnée aux acteurs sociaux dans les écoles qu'il a été décidé de concevoir une formation harmonisée à l'intention des intervenants sociaux actuellement en fonction dans les Centres de promotion sociale (CPS). Les objectifs du projet, à cet égard, sont de :

- Doter le gouvernement béninois et les intervenants sociaux travaillant avec les enfants en situation difficile d'un module de formation continue sur l'application des mécanismes et procédures intégrés de protection de l'enfant
- Former 30 formatrices et formateurs sur les différents modules développés afin qu'ils puissent, par la suite, renforcer les capacités des intervenants sur le terrain

PARTENAIRES : Office central de protection des mineurs, de la famille et de la répression de la traite des êtres humains, UNICEF, Direction générale de la Police et de la Gendarmerie nationales, ministère de la Famille, des Affaires sociales, de la Solidarité nationale, des Handicapés et des Personnes du troisième Âge, ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et des Cultes, ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, acteurs-clefs de la société civile impliqués dans le système de protection de l'enfance.

RÉALISATIONS :

Une mission de deux semaines a été réalisée au mois de mars 2017. Cette mission et les ateliers qui ont eu lieu ont permis la réalisation de plusieurs accomplissements :

- La stratégie d'extension de l'OCPM et son plan d'action ont été validés
- La trousse de formation spécifique sur les droits de l'enfant destinée au personnel de l'OCPM et aux cellules focales a été validée
- Des rencontres stratégiques ont été réalisées avec les acteurs-clefs
- Certains besoins en formation pour les acteurs sociaux ont été identifiés

Une nouvelle mission est prévue au mois de mai 2017 afin de compléter les résultats obtenus au cours de la première mission et de jeter les bases du contenu des outils de formation à élaborer. Une autre mission est prévue cet été afin de réaliser la formation de formateurs des 20 officiers de police judiciaire qui auront été recrutés à partir de critères bien définis. Avec l'accompagnement de l'IBCR, ces officiers seront ensuite appelés à former à leur tour une trentaine de points focaux sur les services adaptés et sensibles aux droits de l'enfant.

+ ENFANTS ET SITUATIONS D'URGENCE

MONDIAL

FORMATION SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT POUR LES POLICIERS DES NATIONS UNIES

PETITE HISTOIRE DU PROJET: *les enfants se trouvant dans des situations de conflits sont extrêmement vulnérables et souvent soumis aux pires formes de violations, y compris le recrutement forcé, la violence sexuelle et sexiste, les meurtres et les mutilations, la séparation des familles, le trafic et la détention illégale. Les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies visent notamment à déployer les Casques bleus afin de protéger les civils contre les effets des conflits. Reconnaisant l'importance de la formation de tous les Casques bleus – militaires, civils et policiers –, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Département de l'appui aux missions (DAM), en collaboration avec plusieurs acteurs de la protection de l'enfance, ont initié en 2012 le développement d'outils de formation en protection de l'enfant pour les Casques bleus. Des outils de formation spécialisée pour les militaires ont ainsi été lancés en avril 2014 grâce au soutien de l'Allemagne. Le DOMP a par la suite travaillé à l'élaboration d'outils de formation spécialisée pour les agents de la police des Nations Unies, pouvant s'intégrer dans un contexte de pré-déploiement, et ce, afin de s'assurer que tous ces agents soient pourvus de toutes les connaissances et compétences nécessaires en matière de protection de l'enfant. Depuis 2011, le Bureau collabore étroitement avec la section «protection de l'enfant» du DOMP en vue de renforcer la formation sur les droits de l'enfant pour les différentes catégories de personnel déployées sur le terrain dans les opérations de maintien de la paix. Une étude détaillée des différents outils et approches adoptés dans les programmes de formation sur la protection de l'enfance a ainsi été réalisée, en plus de l'élaboration de neuf modules de formation complète.*



Atelier de validation sur la protection de l'enfant avec l'IBCR, Allemagne



OBJECTIFS:

- Finaliser les neuf modules de formation sur la protection de l'enfance, comprenant des guides du formateur, des documents d'appoint, des présentations PowerPoint, une trousse d'évaluation ainsi que des études de cas avec des jeux de rôle
- Tester les outils proposés lors d'un cours de formation pilote regroupant des formateurs de la police des Nations Unies (UNPOL)

PARTENAIRES: Le DOMP et ses différentes divisions, huit missions de maintien de la paix des Nations Unies, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

RÉALISATIONS:

- Finalisation des outils de la formation spécialisée sur la protection de l'enfant conçus sur une approche modulaire, permettant aux formateurs de choisir les modules les plus pertinents selon le contexte
- Validation de ces outils lors d'un atelier ayant réuni des spécialistes de la protection de l'enfant, la police des Nations Unies déployée dans les opérations de maintien de la paix et des formateurs de la police provenant des cellules de formation intégrée afin de s'assurer que les documents soient pertinents et pratiques
- Coanimation avec le DOMP d'un cours de formation pilote réunissant des formateurs de police de plus de 25 États membres des Nations Unies, afin de tester les outils de formation et d'ajuster leur contenu et leur forme en fonction de l'apprentissage et de la rétroaction des praticiens
- Distribution par le DOMP du matériel de cours aux États membres

En 2012, un vaste processus de consultation a été mené avec la participation de tous les bureaux du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, d'experts sur la protection de l'enfant, d'États membres et de la police des Nations Unies. Plus de 500 civils, militaires et agents de police des Nations Unies ont été interrogés, notamment sur la pertinence d'une formation spécifique sur la protection de l'enfant. Les résultats de l'enquête ont montré que ce type de formation est sollicité, mais qu'il existe une demande pour davantage d'initiatives de ce genre.

Il a ainsi été constaté que les agents de police des Nations Unies souhaitaient une formation spécialisée sur la protection de l'enfant qui diffère, dans son contenu et dans sa méthodologie, de celle des militaires et des civils. Le tableau ci-dessous indique les lacunes de la formation ainsi que les besoins identifiés par l'UNPOL. Il indique également les domaines d'intérêt sur lesquels les agents de police souhaitent accroître leurs connaissances grâce à une formation spécialisée.

Les lacunes en termes de formation	Les besoins de formation (développement des compétences)	Domaines d'intérêt (acquisition de connaissances)
70% des agents de la police des Nations Unies considèrent que la formation sur la protection de l'enfant est essentielle dans le cadre de leur travail et que davantage de formation est nécessaire. Seulement la moitié d'entre eux ont reçu une formation sur la protection de l'enfant.	La formation est requise notamment sur la justice pour mineurs, sur les systèmes de justice criminelle pour les pays hôtes et sur les techniques de communication, d'interaction et d'entrevues avec les enfants.	Surveiller et répondre aux violations graves et autres formes de violence envers les enfants, y compris les pratiques traditionnelles préjudiciables, l'exploitation sexuelle et les abus, les violences sexuelles et sexistes, la traite des enfants et le travail des enfants.

MONDIAL

STANDARD MINIMUM POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE N° 14 SUR LA JUSTICE POUR ENFANTS

PETITE HISTOIRE DU PROJET: *évaluer avec équité et de manière appropriée, selon l'âge, les interventions impliquant des filles et des garçons entrant en contact avec le système judiciaire, est une partie intégrante du mandat du Groupe de travail sur la protection de l'enfance (GTPE, aujourd'hui appelé l'Alliance protection de l'enfant dans l'action humanitaire). Les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire (SMPE) incluent à ce sujet un standard concernant la «justice pour enfants», où une attention particulière est accordée à la «justice pour enfants» minée par des situations d'urgence, notamment lors de conflits armés ou de désastres naturels à grande échelle. Alors que les acteurs chargés de la protection de l'enfance traitent en partie le problème dans leur action globale en matière de protection de l'enfant en situation d'urgence, la nécessité de soutenir davantage la mise en œuvre des SMPE se fait toutefois sentir. C'est dans cette perspective que l'IBCR a été sollicité en 2014 afin de mener, en partenariat avec Terre des hommes, un examen approfondi des difficultés rencontrées par les enfants aux prises avec le système de justice lors de crises humanitaires.*

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS:

- Lors de la première phase du projet en 2014, un premier état des lieux de la mise en application de cette norme internationale lors de situations de crise affectant les enfants a été dressé; il a été suivi, en 2015, par la réalisation de quatre études de cas portant sur quatre pays afin d'illustrer et de compléter les analyses figurant dans le rapport.
- Le Bureau a, par ailleurs, pris part à deux rencontres d'importance au sein de l'Alliance. La réunion annuelle organisée à Bangkok en 2015 a ainsi permis de présenter les résultats de l'ensemble des travaux de l'IBCR, et l'atelier de Beyrouth, en 2016, d'adapter le Standard n° 14 au contexte libanais.
- Cette année, une courte vidéo sur la justice pour enfants destinée à une audience plus large a été lancée et mise en ligne, avec la participation de l'IBCR, sur différentes plateformes Internet. Cette vidéo didactique explique notamment les problématiques liées au Standard 14 sur la justice pour enfants, particulièrement en situation d'urgence.
- De même, un groupe de travail a été constitué, sous la gouverne de l'IBCR, avec la participation de l'UNICEF et de Terre des hommes, pour faire le suivi de la norme 14.
- Sous l'impulsion de Terre des hommes, un modèle d'évaluation rapide de la situation de la justice pour enfants dans un contexte d'urgence a été développé. Le Bureau compte le piloter lors d'une mission de développement au Liban et en Jordanie durant l'été 2017.



Capture d'écran, vidéo explicative sur les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire

PARTENAIRES: l'Alliance protection de l'enfant dans l'action humanitaire, UNICEF, Terre des hommes.



AFGHANISTAN

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA POLICE AFGHANE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES ADAPTÉES AUX DROITS DE L'ENFANT

PETITE HISTOIRE DU PROJET: *c'est dans le cadre de la stratégie développée par les Nations Unies visant à appuyer le ministère des Affaires intérieures de l'Afghanistan dans sa réforme de professionnalisation de la police que l'UNICEF Afghanistan et l'IBCR ont conclu une entente, en 2015, sur le renforcement des capacités des policiers afghans. La première phase du projet a permis d'évaluer la situation des enfants par rapport à l'application des lois et du système judiciaire en Afghanistan, et ce, par le biais de collectes de données, d'entrevues avec les parties prenantes et de missions d'observation. Cette étude a mené à l'élaboration d'une cartographie faisant état du projet de renforcement des capacités et du rôle des services de police dans la protection de l'enfant en Afghanistan. L'année 2016 a marqué le début de la deuxième phase du projet, avec le développement de modes opératoires normalisés et la révision des cahiers des charges des services de police spécialisés du pays, ainsi que l'élaboration de trousseaux de formation et la certification d'instructeurs nationaux certifiés, aptes à enseigner dans les écoles de police les modules obligatoires portant sur les droits et la protection de l'enfant.*

OBJECTIFS:

- Renforcer les compétences techniques au sein des unités de police pour enfants, dans les unités d'intervention familiale et chez les spécialistes de la protection de l'enfance au ministère de l'Intérieur
- Veiller à ce que des cours soient intégrés de façon permanente dans la formation initiale et spécialisée de la police sur la pratique policière adaptée aux enfants
- Harmoniser ces compétences avec la note conceptuelle des Nations Unies en matière de professionnalisme dans les services de police

PARTENAIRES: l'UNICEF et le ministère des Affaires intérieures de la République islamique d'Afghanistan (y compris la police nationale afghane).

RÉALISATIONS:

- Lancement officiel de la cartographie sur le rôle de la police en matière de protection de l'enfance
- Validation, avec les différentes forces de police, du matériel de formation développé par l'IBCR
- Atelier de développement des modes opératoires normalisés pour les acteurs du système de protection de l'enfant en Afghanistan
- Formation d'une durée de 12 jours d'instructeurs nationaux afghans venus pour l'occasion à Bombay en Inde. À l'issue de cette formation de formateurs, les instructeurs ont été certifiés pour enseigner, dans les écoles de police, les modules obligatoires portant sur les droits et la protection de l'enfant, intégrés dans le programme de formation de la Police nationale.



Jeux de rôle, formation de formateurs afghans, Bombay (Inde)



Formation de formateurs afghans, Bombay (Inde)

CANADA

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE SUR LA SCÈNE CANADIENNE

PETITE HISTOIRE DU PROJET ET OBJECTIFS : *depuis sa création, l'IBCR est engagé dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Cet engagement passe notamment par la participation à des consultations et à des activités qui ont pour but de mener à des changements et prises de décision concrètes en faveur des droits de l'enfant, en accord avec les droits de la personne à l'échelle internationale et canadienne. C'est dans cette perspective que l'IBCR a voulu mettre en lumière les réalités des enfants dans les situations d'urgence. La participation de l'IBCR à de tels événements permet de paver la voie à des stratégies d'envergure, tout en réaffirmant le rôle actif de l'organisation dans la protection des droits des enfants en situation d'urgence.*

RÉALISATIONS :

- Cet automne, le directeur général du Bureau a participé à un déjeuner-causerie organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal, en compagnie de l'honorable Stéphane Dion, ministre des Affaires étrangères du Canada. Lors de cet événement, le ministre a exposé la stratégie canadienne visant à se réapproprié un rôle significatif sur la scène internationale, en articulant ce réengagement dans le cadre des opérations de maintien de la sécurité et de la paix. Bien que la condition des enfants dans les situations d'urgence n'ait pas été abordée directement, les informations diffusées par le gouvernement canadien au cours de la dernière année laissent croire que le rôle des enfants dans la prévention des situations d'urgence ainsi que dans les opérations de maintien de la paix et de reconstruction est reconnu et valorisé. Le Bureau demeurera actif afin de veiller à ce que la réalité des enfants dans les situations d'urgence soit un angle d'action déterminant dans le cadre du réengagement canadien.
- Durant cette même période, la responsable des normes institutionnelles de l'IBCR a assisté à la conférence intitulée «La primauté du droit dans les interventions pangouvernementales auprès des États fragiles» qui s'est tenue à l'Université d'Ottawa. Ce programme unique a réuni des experts, des conférenciers et des conférencières, dont une majorité de militaires gradés faisant partie du ministère de la Défense, des juristes enseignants de l'Université d'Ottawa ainsi que des étudiants et des étudiantes en droit. Autour de présentations de qualité, le Bureau et tous les participants présents ont approfondi la réflexion sur de multiples enjeux relevant des domaines humanitaires, de la justice et du développement, notamment dans le cadre des interventions militaires. Les discussions ont également touché à la difficile adaptation de la règle de droit face à la complexité des nouveaux conflits à travers le monde affectant particulièrement les enfants.
- En mars 2017, la direction des programmes a pris part à des ateliers d'échange avec Médecins du Monde au sujet de l'accès aux soins de santé pour les enfants canadiens nés de parents en situation irrégulière au Canada. Le Bureau compte appuyer la démarche pour protéger les droits de ces enfants dans le contexte du système de santé québécois, en faisant valoir le droit international des enfants en matière de santé.



*Déjeuner-causerie du
Conseil des relations
internationales
de Montréal*

NOS RÉALISATIONS PAR PILIERS D'ACTION



Groupe de travail avec les services de police, Honduras



● RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES
POLICIERS, DU PERSONNEL DE JUSTICE
ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN
PROTECTION DE L'ENFANT



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada

PETITE HISTOIRE DU PROJET: *la République démocratique du Congo a engagé, au cours de ces dernières années, un grand processus de réformes, visant notamment un meilleur accès pour la population à ses services sociaux et juridiques. Grâce au soutien financier d'Affaires mondiales Canada, le Bureau appuie le gouvernement congolais dans sa stratégie de développement à travers la mise en œuvre, depuis 2015, du projet «Batela Mwana» («protégez l'enfant» en lingala). D'une durée de cinq ans, le projet prévoit de renforcer les capacités des corps professionnels des secteurs de la police, de la justice et de l'action sociale, dans le domaine des droits et de la protection de l'enfant.*

OBJECTIFS:

L'IBCR a pour objectif de renforcer le système de protection de l'enfant de la République démocratique du Congo en intégrant de manière permanente des modules portant sur les droits et la protection de l'enfant dans les formations initiales (ciblant les nouvelles recrues) et spécialisées (ciblant le personnel mandaté spécifiquement pour travailler avec les enfants, comme les juges pour mineurs ou les brigades de protection de l'enfant de la police) des policiers, du personnel de justice et des travailleurs sociaux, afin de les doter des outils et compétences indispensables à une plus grande protection de l'enfant. Plus spécifiquement, il s'agit de:

- Faciliter l'accès aux enfants à des services sociaux, de sécurité et de justice plus respectueux de leurs droits et de leur participation active aux décisions les concernant
- Doter les policiers, le personnel de justice et les travailleurs sociaux d'outils adaptés et de compétences accrues pour mieux protéger les enfants
- Améliorer la qualité des interactions entre les enfants et les intervenants grâce à la mise en place de modes opératoires normalisés et de nouvelles procédures adaptées aux enfants
- Développer les capacités des structures de formation de la police, du personnel de la justice et des travailleurs sociaux à transmettre les connaissances et les compétences requises en matière de droits et de protection de l'enfant

PARTENAIRES: Affaires mondiales Canada, ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale, ministère de la Justice et Droits humains, ministère de l'Intérieur et Sécurité, Police nationale congolaise, Comité de suivi de la réforme de la police, Conseil supérieur de la Magistrature, Académie de police et les écoles de formation de la police, Institut national du travail social, Institut national de formation judiciaire.

RÉALISATIONS:

Après 18 mois de mise en œuvre, certains changements positifs commencent déjà à se dessiner, provenant en partie de l'approche participative que le projet s'efforce d'instaurer, surtout dans la prise en compte, par les institutions bénéficiaires, de la protection de l'enfant, considérée comme un secteur à part entière, et qui doit reposer sur un bassin de compétences pratiques des intervenants.

ILS S'ENGAGENT À NOS CÔTÉS

«[...] Pour le Canada, les enfants congolais, comme ceux des autres pays, doivent jouir d'un environnement sécuritaire serein et doivent être effectivement protégés lorsqu'ils sont victimes de violence ou quand ils transitent dans le système de justice, dans les commissariats de police et dans les centres sociaux.

Nous avons bon espoir que ce projet mis en œuvre par l'IBCR va effectivement permettre aux professionnels chargés d'assurer la protection des enfants au sein du système de justice, des commissariats de police et des centres sociaux (magistrats, policiers et travailleurs sociaux) de développer de nouvelles compétences et pratiques dans le domaine de la protection de l'enfant, ce qui est une étape importante vers la réalisation des droits des enfants et des jeunes congolais.

Mes sincères remerciements à tous ceux et celles qui contribuent à faire de ce projet une réussite. Je pense notamment aux secrétaires et directeurs généraux, aux autorités judiciaires et de la police, pour leur engagement dans ce projet et pour la cause des enfants en général. Je sais que tous ont beaucoup à faire dans l'accomplissement de leurs mandats quotidiens, et j'apprécie d'autant plus leur dévouement à cette cause si importante pour l'avenir de ce pays. [...]»

Extrait du discours de madame l'ambassadrice du Canada en République démocratique du Congo, Ginette Martin, lors de la tenue du premier comité de pilotage, Kinshasa

En ce qui concerne **la police**, le Commissaire général de la Police nationale congolaise s'est ainsi formellement et publiquement engagé, dans le cadre du projet, à améliorer les compétences des policiers par la formation, la mise en place de modes opératoires normalisés et le renforcement des unités de protection de l'enfant. Cet engagement se traduit notamment par une collaboration étroite avec l'IBCR pour le développement du guide opérationnel des escadrons de protection de l'enfant et de lutte contre les violences sexuelles (PEPVS). Outre le Commissaire général de la police nationale congolaise, le projet est parvenu à amener d'autres acteurs-clefs de la police, aussi bien au niveau de Kinshasa qu'au niveau des provinces, à dépasser les cadres théoriques pour engager une véritable dynamique de fond dans l'amélioration des compétences pratiques de protection de l'enfant.

En ce qui concerne **la justice**, le Bureau a activement contribué à la définition du plan de réforme de la justice en appui au ministère de la Justice, dans son volet de protection de l'enfant. Ce résultat hautement stratégique devrait guider sur le long terme les efforts de renforcement des capacités dans le secteur de la protection de l'enfant, notamment à travers la formation des magistrats *via* le futur Institut national de formation judiciaire (INAFORJ), la réhabilitation des établissements publics de garde et d'éducation des enfants ou encore l'installation de tribunaux pour enfants sur l'ensemble du territoire national.

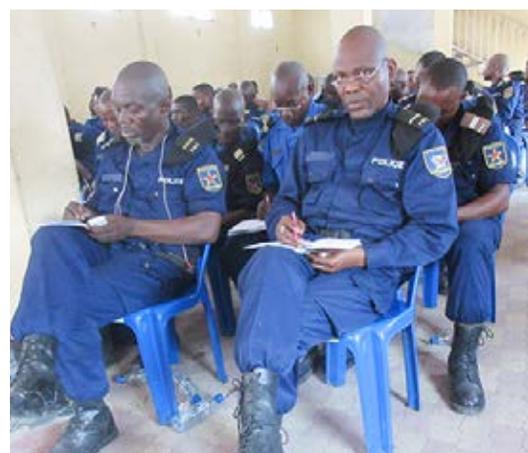
En ce qui concerne **le secteur social**, le projet a permis au ministère des Affaires sociales d'affirmer son leadership dans le secteur de la protection de l'enfant à travers le comité de pilotage et les diverses réunions de travail appuyées par le projet. Si la crise politique récente à laquelle a dû faire face la République démocratique du Congo est venue atténuer ce résultat, les bases sont dorénavant jetées pour que le prochain ministre des Affaires sociales soit également très impliqué dans la mise en œuvre du projet.

Parmi les réalisations de cette année, il convient de souligner :

- La création d'un groupe de travail multisectoriel avec l'organisation de rencontres périodiques
- L'adoption des plans de mise en œuvre de l'ensemble du projet et du plan de travail 2016-2017 par les membres du comité de pilotage en juillet 2016
- La réalisation de missions de collecte de données dans sept provinces du pays : Goma, Bukavu, Matadi, Mbanza-Ngungu, Mbuji-Mayi, Lubumbashi et Kinshasa
- La finalisation et la publication d'un état des lieux du système de protection de l'enfant et de la formation des policiers, du personnel judiciaire et des travailleurs sociaux
- L'organisation d'un atelier sur les compétences-clefs des policiers en matière de protection de l'enfant à Kinshasa
- Le développement d'un guide opérationnel pour l'escadron de protection de l'enfant et de prévention des violences sexuelles (PEPVS) — une mission de vulgarisation de ce guide a été ensuite organisée à Goma et Bukavu
- L'élaboration d'une trousse de formation à l'intention des policiers, actuellement en processus de révision par les partenaires locaux
- La réalisation d'une cartographie des outils de gestion des données centralisées



Comité de pilotage, Kinshasa



Plus de 100 officiers de police judiciaire consultés

- **100 officiers de police judiciaire (OPJ) consultés dans les escadrons PEPVS des commissariats provinciaux**
- **2 missions de collecte de données organisées**
- **10 missions terrain réalisées en RDC pour l'équipe du siège à Montréal**

HONDURAS

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANT

PETITE HISTOIRE DU PROJET: *au cours des dernières années, le Honduras a réalisé d'importants progrès dans la consolidation de son cadre réglementaire et de ses politiques sur les droits de l'enfant. La promulgation de la loi fondamentale sur l'éducation en 2012 et la réforme du système de justice pour enfants en 2013 constituent des exemples concrets de la volonté du pouvoir législatif d'adapter le cadre réglementaire aux normes internationales en matière de droits de l'enfant. Néanmoins, de nombreux défis persistent dans la création et la coordination d'un système intégral de protection de l'enfant, notamment par manque de ressources financières ainsi que de formation des acteurs-clefs de ce système. Suite aux réformes apportées au système de justice pour enfants et à la police nationale, en plus de la création de la Direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille (DINAF), le pays se retrouve dans des circonstances plus propices à la restructuration et à la construction de mécanismes de protection solides et durables. C'est dans une optique de renforcement et d'amélioration des institutions et des acteurs-clefs du système de protection de l'enfance au Honduras que le projet PRONIÑEZ a vu le jour. Issue d'un consensus entre la DINAF, Plan Honduras, l'UNICEF et l'IBCR, avec le financement d'Affaires mondiales Canada, l'intervention prévoit des évaluations et des analyses, des ateliers de renforcement des capacités, la rédaction d'outils didactique et le développement de programmes de formation, dans le but de parvenir à une amélioration et à une harmonisation des pratiques pour une prise en compte intégrale des droits de l'enfant. Amorcé en 2016, le projet d'une durée de six années prendra fin en 2022.*

OBJECTIFS:

- Renforcer les capacités de la DINAF pour que celle-ci puisse jouer son rôle central de coordination dans le système national de protection de l'enfant
- Améliorer la gestion des dossiers criminels par le système de justice pour enfants, en appliquant une approche fondée sur les droits de l'enfant
- Accroître la capacité de l'État à préparer des budgets centrés sur l'enfant et sensibles à la question de l'égalité entre les sexes, incluant des investissements destinés à des programmes pour les filles
- Améliorer et perfectionner les capacités techniques des agents de maintien de l'ordre et du personnel juridique en intégrant des normes internationales et régionales en matière de droits de l'enfant
- Favoriser une meilleure concertation des acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le milieu de la protection de l'enfance



Atelier de consultation d'enfants, Tegucigalpa

- **45** enfants consultés
- **34** entrevues bilatérales menées avec différents acteurs du système de protection de l'enfance
- **212** participants aux ateliers de travail et d'échanges
- **8** missions à l'intérieur du pays



Dessin d'enfant, atelier consultatif, Tegucigalpa

PARTENAIRES: Affaires mondiales Canada, UNICEF Honduras, la Direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille du Honduras (DINAF), Plan Honduras, le ministère de l'Intérieur, l'École judiciaire nationale, la Cour suprême du Honduras et les forces de sécurité.

RÉALISATIONS:

- Installation d'un bureau terrain dans la capitale Tegucigalpa
- Nomination et formalisation d'un comité de gestion du consortium, afin de veiller à la complémentarité des activités dans le cadre du projet
- Établissement d'un comité technique de pilotage afin de veiller à la gestion participative de tous les acteurs concernés par le projet et de favoriser les échanges entre les institutions bénéficiaires
- Nomination de l'IBCR pour faire partie d'un comité consultatif sur la justice pour enfants afin de conseiller et d'appuyer le processus de création de l'Institut hondurien pour les jeunes en conflit avec la loi (INAMI)
- Réalisation d'une quarantaine d'entrevues avec les acteurs du système de justice du Honduras (fonctionnaires locaux, organisations de la société civile, procureurs et juges) afin de déterminer les besoins en termes de formation et de renforcement des capacités, pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant
- Constitution d'une dizaine de groupes focaux et réalisation d'ateliers d'échanges afin de connaître les défis et les collaborations entre les différents acteurs du système
- Visites sur le terrain à Santa Rosa de Copán dans l'ouest du pays ainsi qu'à Omoa et San Pedro Sula au nord, deux régions d'intervention du projet, en plus de la capitale du pays, Tegucigalpa, afin de mener des processus de consultation et d'assister à des formations offertes par les écoles de formation juridique
- Cinq missions effectuées au Honduras par l'équipe du siège, afin d'appuyer l'équipe locale pour la mise en œuvre du projet. Le coordonnateur terrain a également rencontré les équipes du Bureau du siège social à Montréal afin de renforcer les synergies de travail
- Plus de 45 enfants âgés de 9 à 18 ans ont participé à deux journées d'atelier avec l'équipe locale, qui a pu animer plusieurs activités ludiques afin de connaître leurs opinions sur les droits, sur le système de protection de leur pays et sur leur perception des forces de l'ordre et des organes judiciaires

ILS S'ENGAGENT À NOS CÔTÉS

« Je considère que le projet PRONIÑEZ peut être pertinent. Chaque membre du Consortium a l'expérience du terrain, et de nombreuses leçons apprises peuvent être partagées. [...] En agissant ensemble, les partenaires peuvent espérer obtenir un impact plus grand, et je considère que c'est un défi qui mérite d'être relevé. [...]»

Caridad Cardona, directrice de Walabis au Honduras

(organisation artistique travaillant auprès des jeunes et ayant appuyé l'équipe locale de PRONIÑEZ pour la tenue d'ateliers consultatifs avec des jeunes)

« En ce qui concerne le système judiciaire, le projet est et sera bénéfique à tous les fonctionnaires judiciaires, notamment les juges pour enfants, pour pouvoir offrir un service efficace et effectif aux enfants et jeunes en contact avec ce système. Ces enfants peuvent être sujets à divers abus, à la violation de leurs droits, au recrutement par les « maras » (bandes de rue) ou tout autre facteur affectant négativement leur vie, et ce, dès le plus jeune âge. [...]»

Tant au niveau institutionnel que personnel, nous vous assurons de notre entière collaboration pour le bien du projet et de notre pays.»

Licda. Floricel Sarahi Valladares Sierra

Pédagogue à l'École judiciaire

Guillermo Federico Williams Cruz, avocat

Coordinateur des organismes coopérants de l'École judiciaire

« Le développement et la mise en œuvre d'un projet tel que PRONIÑEZ est ambitieux. Cependant, je ne doute pas du succès qu'il rencontrera dans ses activités de renforcement des systèmes de protection de l'enfant au niveau national, local et communautaire, et plus particulièrement en ce qui concerne la collaboration entre les acteurs et le renforcement du cadre normatif et institutionnel, afin d'améliorer l'environnement protecteur des filles et des garçons au Honduras.»

Léa Beaudry

Deuxième secrétaire coopération, ambassade du Canada au Honduras

TOGO

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL DE LA JUSTICE ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

PETITE HISTOIRE DU PROJET : impliquée depuis 2009 dans l'initiative panafricaine de formation des forces

de sécurité pour la protection des droits de l'enfant, la délégation togolaise a amorcé le développement de son propre plan d'action lors de l'atelier régional de Niamey, en 2011. La mise en œuvre de ce projet de renforcement du système de protection de l'enfant au Togo a pu débuter l'année suivante — grâce à une collaboration entre l'IBCR, WAO-Afrique et le gouvernement togolais, avec le soutien financier de l'UNICEF et de Save the Children. À l'issue d'un premier état des lieux réalisé en 2012 sur la formation de la police et de la gendarmerie en matière de droits de l'enfant, puis sur les actions et les besoins de formation des travailleurs sociaux et du personnel de la justice au sein du système de justice pour enfants en 2015, l'IBCR a commencé l'élaboration des trousse de formation pour les forces de sécurité. En 2015, le Programme québécois de développement international du ministère des Relations internationales du Québec a apporté son concours afin d'appuyer, aux côtés de l'UNICEF Togo, la quatrième phase du projet dédiée au travail social et à la justice.

OBJECTIFS:

- Intégrer de façon permanente des modules obligatoires et évalués de formation aux droits de l'enfant dans les curricula des écoles de formation des magistrats et des travailleurs sociaux au Togo
- Renforcer les capacités des formateurs des centres d'instruction de la justice, du travail social et des forces de sécurité pour enseigner les nouveaux cours et transmettre le savoir et le savoir-faire nécessaires à des pratiques plus adaptées aux droits de l'enfant au Togo

PARTENAIRES : Programme québécois de développement international, UNICEF Togo, WAO-Afrique, ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (MASPFA), ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République, Direction générale de la protection de l'enfance (DGPE), École nationale de formation sociale (ENFS), Centre de formation des professions de justice (CFPJ).

RÉALISATIONS:

- Mise à jour de l'état des lieux
- Production et validation d'une trousse de formation initiale pour les travailleurs sociaux
- Formation de formateurs au sein de l'École nationale de formation sociale
- Rédaction de la première ébauche d'une trousse de formation pour les magistrats

- **192** acteurs rencontrés dans le cadre de la collecte de données pour l'état des lieux
- **58** filles et garçons consultés
- **28** formateurs et formatrices certifié(e)s pour donner des cours dans les écoles des travailleurs sociaux
- **54** élèves de l'École nationale de formation sociale lors de la première formation intégrant les modules spécifiques à la protection de l'enfant



Visite de l'association des cultes vaudous et traditionnels



Formation des formateurs des travailleurs sociaux, Lomé

TCHAD

FORMATION DES ACTEURS DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

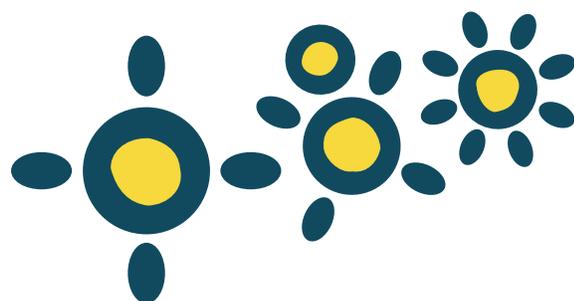
PETITE HISTOIRE DU PROJET: lors des cinq ateliers régionaux organisés en Afrique par l'IBCR de 2009 à 2013, portant sur le rôle des acteurs de la protection au sein du système de protection de l'enfant, les délégations tchadiennes ont manifesté un profond intérêt pour la professionnalisation de la formation de leur personnel de justice, des travailleurs sociaux, des policiers, des militaires et des gendarmes. C'est en 2012 à Lomé au Togo qu'une délégation composée de représentants de l'UNICEF, de la police et de la gendarmerie du Tchad a développé un plan d'action pour la mise en œuvre d'un projet visant à intégrer une formation permanente et obligatoire aux droits et à la protection de l'enfant au sein des écoles nationales de la police, de la gendarmerie et de la magistrature. C'est sur cette base, et grâce au soutien financier de l'UNICEF, que le Bureau a pu entamer cette initiative pluriannuelle avec, en premier lieu, la réalisation d'une cartographie et d'une évaluation du système de protection de l'enfant, suivie par la formation et le développement d'outils de formation pour les forces de sécurité.

OBJECTIF: renforcer l'environnement protecteur des enfants à travers la cartographie et l'évaluation du système de protection de l'enfant dans un contexte post-conflit, et la pérennisation de la formation pour les policiers, les gendarmes, les militaires, les travailleurs sociaux et les magistrats dans la République du Tchad.

PARTENAIRES: UNICEF, ministère de l'Action sociale, ministère de la Solidarité nationale, ministère de la Famille, ministère délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense nationale, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, ministère de la Justice, ministère de la Fonction publique et du Travail, ministère des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, Direction de la police judiciaire, Direction de la sécurité publique, Direction de l'enfance, Direction générale de la gendarmerie nationale, Direction de la protection et du suivi judiciaire de l'enfant, Direction des affaires politiques et de l'état civil, École nationale de la police, Groupement des écoles de la gendarmerie nationale, École nationale de la formation judiciaire, École nationale des agents sanitaires et sociaux.

RÉALISATIONS:

- Mise à jour et finalisation de la cartographie et de l'évaluation du système de protection de l'enfant ainsi que de la formation des acteurs de la protection des droits de l'enfant. Ce rapport inclut désormais les corps professionnels du service social et des militaires
- Développement d'une trousse de formation pour les magistrats
- Le Bureau est actuellement en pourparlers avec les autorités tchadiennes et l'UNICEF afin de lancer la troisième phase du projet, consacrée à l'accompagnement des formateurs et des écoles de magistrature ainsi qu'au développement d'une trousse de formation pour les travailleurs sociaux



● ACCOMPAGNEMENT ET PLAIDOYER INSTITUTIONNEL

CANADA

CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DES NOUVELLES POLITIQUES INTERNATIONALES CANADIENNES ET QUÉBÉCOISES

PETITE HISTOIRE DU PROJET: *selon le Bureau, le plaidoyer se définit comme une démarche visant à influencer des positions, des décisions et des politiques publiques en faveur de la promotion et de la protection optimale des droits de l'enfant. En ce sens, la stratégie de plaidoyer implique un discours qui s'articule sur des actions de mise en réseau, d'accompagnement institutionnel, d'établissement d'un dialogue politique constructif et de sensibilisation. C'est la raison pour laquelle l'IBCR, souhaitant favoriser des choix encourageant une vision systémique et intégrée des droits de l'enfant, a collaboré à des consultations publiques organisées par les gouvernements québécois et canadiens sur les grandes tendances et enjeux de la solidarité nationale. L'IBCR s'est ainsi engagé à alimenter la réflexion sur les orientations et objectifs qui devraient guider l'action internationale du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, et à participer activement au processus de plaidoyer au niveau national, dans un environnement institutionnel en évolution.*

RÉALISATIONS:

● Consultation du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF):

La solidarité internationale est pour le MRIF une question importante. En ce sens, le Québec a la responsabilité de s'engager afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les États membres des Nations Unies dans le but commun de lutter contre la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques. Depuis la dernière politique internationale du Québec en 2006, bien des choses ont changé sur le plan international, demandant une révision de la façon dont le Québec souhaite s'impliquer dans les nouveaux enjeux internationaux qui préoccupent les gouvernements, les Nations Unies, les organismes de la société civile et les citoyens eux-mêmes. Dans cette perspective, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, madame Christine St-Pierre, a rencontré durant l'automne 2016 des représentants d'institutions et de la société civile actifs à l'étranger afin d'identifier les enjeux, les préoccupations et les visions de chacun pour une politique internationale du Québec qui soit conforme à une vision moderne, cohérente et inclusive. L'IBCR, en sa qualité d'expert de la protection des droits humains, a ainsi participé à l'atelier portant sur la solidarité internationale afin de partager son expérience et sa vision.

● Renouvellement du cadre politique et du financement de l'aide internationale du gouvernement canadien:

Alors que des progrès importants ont été réalisés sur les plans du développement durable et de la réduction de la pauvreté, la complexité des nouveaux défis et des nouvelles possibilités oblige le gouvernement canadien à adopter une approche adaptée à l'évolution de ces réalités. Le processus d'examen et de consultation publique qui s'est déroulé du 18 mai au 31 juillet 2016 ambitionnait de renouveler le cadre politique et le financement de l'aide internationale canadienne. Cette initiative lancée par la ministre du Développement international et de la Francophonie avait pour but d'établir la meilleure manière de cibler l'aide internationale du Canada afin de venir en aide aux populations les plus vulnérables, tout en soutenant également les États fragiles. Affaires mondiales Canada a ainsi mis sur pied une série de séances de consultation stratégique visant à appuyer cet examen, dont une consultation intitulée «La santé et les droits des femmes et des enfants», ciblant en particulier le bien-être et l'autonomisation des enfants et des jeunes. Organisé à Toronto, l'événement a accueilli plus de 70 représentants d'organisations non gouvernementales canadiennes, dont l'IBCR représenté par son directeur général, invité pour l'occasion à lancer la consultation, ainsi que Plan Canada, par un discours introductif.



Affiche Affaires mondiales Canada, consultations publiques

CANADA

FORMATION DU PERSONNEL D'AFFAIRES MONDIALES CANADA EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANT

PETITE HISTOIRE DU PROJET : depuis 2012, le Bureau international des droits des enfants est la seule organisation mandatée par Affaires mondiales Canada (AMC) pour former son personnel sur les droits de l'enfant. Depuis l'amalgamation des affaires étrangères à l'agence de développement international en 2014, le public cible de ces cours inclut autant les experts du développement international que des agents chargés de mandats consulaires, politiques ou économiques. Abordant différents sujets, comme la participation de l'enfant, les systèmes de protection de l'enfant, les lois internationales dans le domaine des droits de l'enfant, les engagements et politiques canadiennes pour les enfants ainsi que les modèles logiques et cadres de mesure de rendement, le cours comporte des ateliers de travail et des exercices pour favoriser l'intégration d'approches axées sur les droits de l'enfant dans le développement et la politique étrangère canadienne.

OBJECTIFS :

- Concevoir des cours pratiques et mis à jour, afin de favoriser l'acquisition de compétences techniques chez les participants
- Coanimer, en français ou en anglais, des cours de trois jours permettant aux fonctionnaires participants d'aborder les droits de l'enfant dans leurs dimensions techniques, thématiques et normatives

PARTENAIRES : Affaires mondiales Canada.

RÉALISATIONS :

- Les cours offerts cette année se sont inscrits dans le prolongement de la nouvelle politique canadienne en développement international. Cinq modules ont été conçus l'an dernier pour permettre aux fonctionnaires de s'approprier les connaissances de base préalables à la participation au cours dans le cadre d'une formation en ligne. Cette année, le Bureau a pu terminer ce processus et appuyer la traduction du cours en ligne vers l'anglais. Les cours en ligne devraient être fonctionnels lors des prochaines sessions de cours en 2018.
- Par ailleurs, le Bureau a pu animer à deux reprises un cours sur trois jours et poursuivre le renforcement des capacités des fonctionnaires du ministère dans le contexte où la protection et les droits de l'enfant attirent davantage l'attention du gouvernement canadien. Avec l'arrivée prochaine du cours en ligne, le cours en classe sera condensé sur deux jours. De ce fait, le Bureau a dû revoir le matériel et les modules enseignés en classe afin d'ajuster les approches et le contenu dans la foulée de l'introduction prochaine du cours en ligne.

- **2 cours ont été offerts à Gatineau**
- **Près d'une trentaine de fonctionnaires ainsi que 4 membres du Bureau ont été formés**
- **6 modules ont été révisés et mis à jour**



Formation sur les droits de l'enfant, AMC, Gatineau



AFRIQUE DE L'EST ET DE L'OUEST

ATELIER RÉGIONAL DE RÉFLEXION SUR LES COMPÉTENCES-CLEFS ET LE RENFORCEMENT DES PRATICIENS DU DOMAINE SOCIAL POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

PETITE HISTOIRE DU PROJET: suite aux recommandations de l'étude cartographique portant sur les offres de formation en travail social menée en 2014 par le CPC Learning Network («Formation de la ressource humaine dans les services sociaux: Région de l'Afrique centrale et de l'Ouest»), qui ont montré une grande variation dans l'offre et la qualité de la formation en matière de travail social disponible dans les différents pays de la région, l'UNICEF, le Bureau international des droits des enfants, Terre des hommes Lausanne (Tdh) et le Service social international (SSI) ont convenu de porter, au nom du Groupe régional sur la protection de l'enfance (GRPE), une initiative interagences sur le renforcement du travail social dans la région. Dans le cadre de ce projet conjoint, une première rencontre s'est tenue à Dakar en décembre 2014 avec la participation de neuf écoles et universités du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Ghana, de Guinée-Bissau, de Mauritanie et du Sénégal. D'autres membres du GRPE, ainsi que la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont été également invités à participer à l'atelier. Cet atelier a constitué la première étape de la création d'un réseau régional pour le renforcement des ressources humaines et de l'offre de services sociaux en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il a donné lieu notamment à l'adoption d'une feuille de route. Des consultations menées par les partenaires ont suivi au Bénin, au Burkina Faso, au Burundi, en Guinée-Bissau, au Mali, en Mauritanie, en République démocratique du Congo, au Sénégal, au Tchad et au Togo. Un deuxième atelier régional destiné à soutenir la conception des compétences de base relatives aux travailleurs sociaux a également été prévu, avec le soutien des parties prenantes dans chaque pays. C'est ainsi qu'en avril 2016, la ville de Cotonou au Bénin a accueilli huit délégations africaines à l'occasion du deuxième Atelier régional de réflexion dans le but de déterminer un cadre commun de compétences-clefs et de renforcement pour les praticiens du domaine social œuvrant pour la protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest et du Centre.

PARTENAIRES: UNICEF (Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre), Terre des hommes, Service social international, UNICEF Bénin, UNICEF Togo, MAEJT (Bénin, Burkina Faso, Sénégal), Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ministères chargés de l'Action sociale dans les pays participants, Écoles de formation des travailleurs sociaux, CRS-4Children, Enda, MAREM, WAO-Afrique, Carrefour d'écoute et d'orientation, Association Keogo.

ILS S'ENGAGENT À NOS CÔTÉS

«[...] le travail du Bureau doit être fait, pas seulement par votre institution, mais également par d'autres institutions, parce que l'enfant, c'est l'avenir de l'humanité et l'enfant est une cible qui a besoin d'être entourée, qui a besoin d'être protégée. Votre institution fait du bon travail et ce travail devrait être porté par l'ensemble de la communauté internationale.»

Mikael Kpandi Djobo

Directeur général, École nationale de police du Togo

«Nous travaillons avec l'IBCR dans la mise en œuvre du projet de formation des forces de défense et de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone. Cette institution nous a marqués par sa profonde maîtrise des problématiques, des approches, et des solutions en matière de droits et protection de l'enfant. Son professionnalisme et sa flexibilité lui ont permis, dans le contexte particulier du Niger, de rassembler autour de la table des partenaires de tous horizons et d'acquiescer leur soutien, et ainsi de démarrer la mise en œuvre du projet en prenant efficacement en compte les réalités du terrain. Depuis l'état des lieux de la formation, le développement des trousseaux de formation, la formation des formateurs, jusqu'à l'accompagnement des premières formations dans les écoles, la rigueur et la persévérance de l'IBCR ont garanti l'intégration effective du module de formation sur les droits de l'enfant dans les écoles des FDS au Niger.»

Commissaire divisionnaire Amadou Seybou

Directeur de l'École nationale de police et de la formation permanente du Niger



Participants de l'atelier régional de Cotonou, Bénin

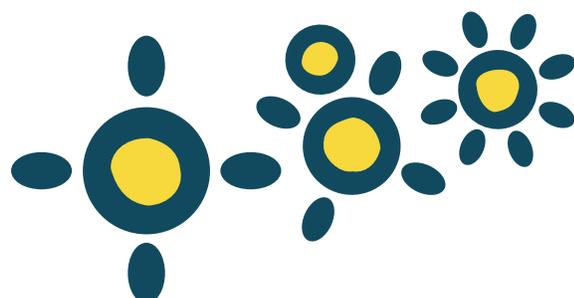
OBJECTIFS:

S'inscrivant dans la suite prévue des activités, le deuxième atelier régional avait pour objectifs de:

1. Diffuser les résultats des différentes consultations nationales menées depuis décembre 2014
2. Identifier des pistes de collaboration, de coordination et de synergie renforcées entre les différents groupes-clefs d'acteurs du travail social pour la protection de l'enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre
3. Réviser la feuille de route sur le renforcement du travail social (issue de l'atelier de décembre 2014) et initier la réflexion sur les compétences-clefs en travail social pour la protection de l'enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre

RÉALISATIONS: En plus de partager et de commenter les résultats des consultations nationales, l'atelier a permis d'approfondir la discussion sur les groupes d'acteurs sociaux et leur collaboration. Une proposition de cadre de compétences-clefs des acteurs sociaux de la protection de l'enfant a également été validée. La rencontre a finalement culminé avec l'adoption de documents de suivi pour la mise en œuvre des recommandations, des plans d'action nationaux pour chaque pays et d'une feuille de route au niveau régional, le tout étant consigné dans un rapport.

- 8 délégations de pays africains participantes: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sénégal, République démocratique du Congo, Tchad et Togo
- 6 compétences-clefs, 24 connaissances (savoir), 35 aptitudes (savoir-faire) et 20 attitudes (savoir-être) adoptées



CANADA

ÉCOLE D'ÉTÉ SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE ET COMPARÉE DES DROITS DE L'ENFANT

PETITE HISTOIRE DU PROJET: depuis 2007, le Bureau enseigne divers cours dans le cadre des écoles d'été offertes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Chaque année, l'IBCR a animé des cours portant sur les enfants et les conflits armés, sur les mécanismes internationaux de la protection de l'enfant ou sur la cartographie des acteurs onusiens et de la société civile internationale œuvrant pour la promotion et la protection des droits de la personne au sein d'écoles, sur la consolidation de la paix, sur la résolution de conflits, sur la protection des civils ou encore sur les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Fort de cette expérience, le Bureau a entamé des discussions plus approfondies avec l'UQAM, qui ont mené à la tenue de la toute première école d'été entièrement dédiée à la protection et à la promotion des droits de l'enfant.

PARTENAIRES: Université du Québec à Montréal (UQAM).

OBJECTIFS: Ce cours visait à exposer les étudiantes et étudiants à différentes dimensions du travail de protection des droits de l'enfant — juridique, politique, sécuritaire, sociale — et à diverses problématiques auxquelles les intervenants sur le terrain sont confrontés, tant au Québec et au Canada qu'à l'étranger, y compris dans des contextes volatiles.

Il s'agissait également de :

- Doter les participants de connaissances pratiques en gestion de projets en leur présentant des outils appropriés à ce champ d'intervention: approche sexospécifique, gestion axée sur les résultats, techniques de plaidoyer
- Sensibiliser les participants aux enjeux émergents de la protection de l'enfant et aux principaux acteurs œuvrant dans ce domaine, sur les plans locaux et internationaux

CE QUE LES ÉTUDIANTS EN ONT PENSÉ

- « Captivant du début à la fin. »
- « Cours interactif et intéressant. »
- « Ateliers pratiques judicieux et efficaces. »
- « Belle présentation et approche terrain très pertinente! Super! »
- « Implication personnelle, disponibilité et générosité des conférenciers. »
- « Semaine enrichissante qui a permis une prise de conscience. »



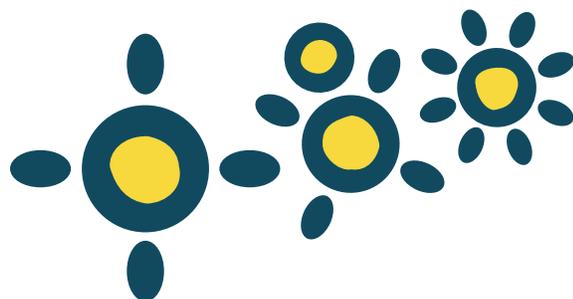
RÉALISATIONS:

- Le cours sur la protection internationale et comparée des droits de l'enfant a reposé sur des présentations magistrales, des ateliers, des lectures d'approfondissement et des échanges nourris avec les professionnels intervenant lors de cette école d'été. Plus d'une vingtaine d'étudiantes et d'étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM ou d'autres facultés et universités québécoises (CRÉPUQ) ont ainsi pu se familiariser avec les enjeux liés à la protection de l'enfance, en contexte d'urgence humanitaire comme dans des sociétés politiquement stables.
- Un grand nombre d'experts intervenants étaient présents pour cette deuxième édition de l'école d'été, parmi lesquels des chargées et chargés de projet du Bureau, l'ex-Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, les directrices de Médecin du Monde Canada, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec et d'ECPAT Guatemala, la conseillère senior aux politiques de protection de l'enfant d'Affaires mondiales Canada, une pédopsychiatre marocaine ou encore les présidentes de CHS Alternativo au Pérou, Consantia Responsabilité Sociale inc, Canada et du Public Bodies Appeal Tribunal en Maurice.
- Une grande conférence organisée dans le cadre de l'école d'été et mettant en vedette la présidente du conseil d'administration de l'IBCR, madame Najat Maalla M'Jid, a rassemblé une quarantaine de participants sur le thème de l'exploitation sexuelle des enfants et les leçons apprises après six ans de mandat en tant que Rapporteuse spéciale.

● **22** étudiantes et étudiants
● **24** experts intervenants
en provenance de **11** pays



École d'été de l'IBCR 2016, UQAM, Montréal



PROJET EN CÔTE D'IVOIRE 2012-2014: MESURER L'IMPACT DEUX ANS APRÈS

La mise en œuvre de la stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) de l'IBCR permet de mesurer et d'évaluer de manière systématique et structurée la performance des projets en cours. Les informations et enseignements dégagés au fur et à mesure de l'exécution de ces projets, mais également à la fin de ceux-ci, sont maintenant utilisés sur une base régulière par les équipes de programmation pour décider des suites à donner aux interventions actuelles, et influencer positivement sur le développement de nouveaux projets. L'IBCR poursuit le double objectif de tirer des leçons des expériences des projets actuellement mis en œuvre et de dresser un bilan de ses interventions passées.

Une première phase d'évaluations rétrospectives — dite ex-post — destinée à examiner, dans la mesure du possible, l'impact de l'intervention passée de l'IBCR a été lancée en septembre 2016 et va se poursuivre en 2017. Cette première phase s'intéresse prioritairement aux projets de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité et du personnel de la justice en matière de droit et à la protection de l'enfant, et cible trois pays: la Côte d'Ivoire, le Niger et le Burundi.

C'est dans ce contexte que l'IBCR s'est rendu en Côte d'Ivoire pour une dizaine de jours afin de mener une évaluation ex-post de son projet de renforcement des capacités des policiers et gendarmes ivoiriens en droits de l'enfant, mené entre 2012 et 2014. L'objectif de ce projet était d'appuyer le gouvernement ivoirien dans l'intégration permanente et obligatoire d'un programme de formation aux droits et à la protection de l'enfant dans les écoles de formation des policiers et des gendarmes du pays. Cette première évaluation a été menée en partenariat avec Universalia et en coordination avec l'UNICEF et les écoles de police et de gendarmerie de Côte d'Ivoire.

LES OBJECTIFS

En revenant sur ses pas, le Bureau poursuivait plusieurs objectifs :

- S'interroger sur le sens et la qualité des actions menées et leurs conséquences
- Décider de continuer ou de développer un certain type d'intervention
- Apprendre à adapter une intervention réussie à une autre situation
- Apprendre à éviter la répétition d'erreurs
- Apprendre à être plus efficace et à améliorer les pratiques
- Assurer une redevabilité auprès des partenaires techniques et financiers
- Donner aux groupes cibles des informations sur la manière dont le programme bénéficie ou non à la communauté visée

L'IBCR a profité de cette occasion pour se questionner également sur ses capacités internes en termes de mobilisation et de gestion des ressources techniques, financières et humaines.



*Rencontre à la
gendarmérie de
Toroguhé, Daloa*

LA PORTÉE ET LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a porté sur l'impact des formations (continues, spécialisées et initiales) en général. Pour ce faire, l'IBCR a rencontré des interlocuteurs-clefs du projet au sein des écoles de gendarmerie d'Abidjan et de Daloa, ainsi qu'à l'École de police d'Abidjan. Plus d'une trentaine d'entrevues ont été réalisées dans le cadre de la collecte de données au siège et sur le terrain, avec des anciens membres du comité de pilotage du projet, ou encore les formateurs formés par l'IBCR. Six groupes de discussion avec des élèves gendarmes et policiers des deux promotions concernées ont également été organisés.



Discussion avec les élèves de la gendarmerie d'Abidjan

Les critères rigoureux et la méthodologie développés conjointement avec la firme Universalia et appliqués durant la phase de collecte des données ont permis l'obtention d'informations d'importance majeure qu'il faut désormais ordonner, analyser et formaliser de manière à pouvoir tirer des leçons de la mise en œuvre de ce projet dans un futur proche, et ainsi concourir à l'apprentissage institutionnel.

QUELQUES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Les informations recueillies lors des entretiens et des groupes de discussion ont été retenues afin de répondre aux questions d'évaluation et de renseigner au mieux les critères retenus. À ce stade de l'évaluation, quelques résultats préliminaires sont à souligner :

● **Pertinence du projet**

La totalité des formateurs interrogés jusqu'ici ont indiqué que le contenu technique des trousse ainsi que les techniques d'enseignement qui leur ont été fournis correspondaient à leurs besoins en tant qu'instructeurs. Cette analyse des besoins avait été effectuée de manière participative lors de la première phase du projet, avec les partenaires concernés et lors de l'élaboration d'un état des lieux exhaustif (cartographie) présentant les lacunes en formation.

● **Efficacité du projet**

L'intégration permanente et obligatoire d'un programme de formation aux droits et à la protection de l'enfant dans les écoles de formation des policiers et des gendarmes du pays étant l'objectif principal du projet, le Bureau a été heureux de constater que ce cours a effectivement été inséré dans les curricula de ces institutions. De plus, 100% des groupes de discussion organisés avec des élèves actuels des écoles de police et de gendarmerie ont rapporté un changement dans leur perception des enfants en général et indiqué avoir changé d'attitude envers leurs enfants, ou dans la communauté. Les élèves ont également souligné que le cours reçu allait influencer positivement leur pratique en tant que policiers ou gendarmes. Enfin, les formateurs ont précisé qu'ils sont devenus des personnes-ressources pour les policiers et gendarmes en exercice n'ayant pas bénéficié d'un cours en droit et protection de l'enfant, dans le cadre de leur pratique professionnelle.

● **Durabilité**

Un travail reste à faire afin d'assurer la pérennité de ces formations. Il faut notamment veiller à maintenir un bassin permanent d'instructeurs certifiés pour remédier à toute mutation ou à tout remplacement de formateurs. Une allocation budgétaire doit également être prévue et dédiée à l'impression et la reproduction des outils de formation.



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

États financiers 2016-2017

Les revenus du Bureau international des droits des enfants pour la période 2016-2017 ont été de \$4 553 279 CAD.

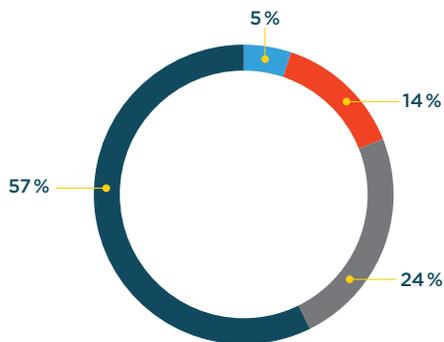
Revenus du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Pour la période 2016-2017, l'activité du Bureau a été rendue possible grâce aux contributions gouvernementales (à hauteur de 57%), aux contributions d'organisations internationales (à hauteur de 24%), aux contributions en services (à hauteur de 14%) et aux revenus du secteur privé et d'autres sources (à hauteur de 5%), totalisant des revenus de \$4 553 279 CAD.

Dépenses du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

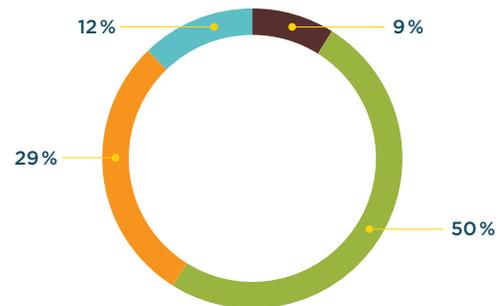
Les dépenses relatives à l'administration ont été limitées à 9%, tandis que 91% du total des ressources, soit \$4 111 244 CAD, ont été consacrés à la mise en œuvre et au développement des programmes (dont 50% dans le domaine «enfants et justice», 29% en «exploitation et violences faites aux enfants» et 12% en «enfants et situations d'urgence»). Au total, les dépenses (incluant les dépenses relatives à l'amortissement des immobilisations) se sont élevées à \$4 546 809 CAD.

SOURCES DE REVENUS



- Secteur privé et autres \$216 460 CAD
- Contributions en services \$635 741 CAD
- Contributions d'organisations internationales \$1 090 907 CAD
- Contributions gouvernementales \$2 610 171 CAD

RÉPARTITION DES DÉPENSES



- Administration \$400 758 CAD
- Mise en œuvre et développement:
 - Enfants et justice \$2 248 630 CAD
 - Exploitation et violences faites aux enfants \$1 308 401 CAD
 - Enfants et situations d'urgence \$554 213 CAD

Trésorière: Marianne Limoges

Les états financiers complets de l'organisme au 31 mars 2017 ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

ÉQUIPE DU BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jusqu'en juin 2016

Jean-Pierre Rosenzweig, président; Andrea Querol, vice-présidente; Richard Thérien, trésorier; Emmanuelle Tremblay, administratrice; Najat Maalla M'jid, administratrice; Mary-Anne Kirvan, administratrice; Luc Lavoie, administrateur; Benoit Van Keirsbilck, administrateur; Jean-Baptiste Zoungrana, administrateur; Joanne Doucet, administratrice; Shirin Aumeeruddy-Cziffra, administratrice et Maria Eugenia Villareal, administratrice.

Conseil renouvelé à partir de juin 2016

Najat Maalla M'jid, présidente; Andrea Querol, vice-présidente; Joanne Doucet, trésorière substitut (jusqu'en mars 2017) puis administratrice; Marianne Limoges, trésorière (à partir de mars 2017); Emmanuelle Tremblay, secrétaire; Shirin Aumeeruddy-Cziffra, administratrice; Jean-Baptiste Zoungrana, administrateur; Maria Eugenia Villareal, administratrice et Rajae Sbihi, administratrice.



L'ÉQUIPE DE L'IBCR

Équipe siège

Guillaume Landry, Vincent Dehon, Sarah Pisanu, Marie-Claude Rioux, Karine Ruel, Sabine Michaud, Céline Bouquin, Fatou Alfa Cisse, Henri Ariston Nzedom, Maryse Boulanger, Benoît Bouvier, Svava Bergmann, Mireille Chomi, Morgane Faber, Caroline Gendreau, Christine Hoang, Najla Khoury, Julie Lajoie-Potvin, Cathy Launay-Alcala, Marie-Pierre Leroux, Tarik Marc, Loan Nguyen, Hubert Nzakimuena, Carla Perez, Paola Porcelli et Aranzazu Recalde.

Équipe terrain

Sergio Bahr, Guillaume Cailleaux, Martin Causin, Ericka Chavez, Victoria Cruz, Émile Darribere M'bumba, Virginia Elizondo, Bertin Mbu, Pascal Mushamaliwa, David Ruiz, Cecilia Sanchez, Mamadou Tasfir Diallo, Denis Tapsoba Salfu, Maurice Somé, Gbato Soumahoro, Talato Tiemtore et Sabine Zongo.



NOS COOPÉRANTES ET COOPÉRANTS VOLONTAIRES

Odile Caron, Marie-Ève Houde, Benoit Gingras, Dominika Kianickova, France Levesque, Wendy Moran, Claudia Nuñez del Arco, Béatrice Pinot, Justine St Jacques, Malika Saher et Meryem Zhiri.

NOS STAGIAIRES

Anne Bourget, Odile Caron, Andréanne Dallaire, Isabelle Dufresne Lienert, Colombe Fourn, Mathieu Fraser-Arcand, Anika Gagnon, Kathryn George, Micol Glorioso, Mathilde Huguet, Bérénice Irakabaho, Évelyne Kayoungha, Shaida Koala, Marie Pier Kouassi, Amandine Lanneval, Yessica Lara Torres, Adelaïde Lascaux, Charlotte Lecompte, Naomie Léonard, Fannie Longchamp, Koudédia Mah Konaté, Anna Mahura, Blandine Maindix, Zoé Maugère, Alexandre Mesa, Lenka Mikulova, Wendy Moran, Morgane Mounsamy, Camille Noel, Noam Ohayon, Marie Alexandre Pagé, Albertine Rivière, Emmanuelle Saulnier-Leclerc, Lucile Scherrer, Nabindou Traolé, Susana Vega Vefa, Natalia Vela Doza, Sarah Viallefont, Sarah Claude Vollelv et Véronique Williams.



LES PUBLICATIONS DE 2016-2017

- Cartographie sur la lutte contre la traite des personnes au Costa Rica
- État des lieux du système de protection de l'enfant et de la formation des policiers, du personnel judiciaire et des travailleurs sociaux en République démocratique du Congo
- Trousse de formation aux droits et à la protection de l'enfant destinée aux étudiants de l'École nationale de formation sociale du Togo
- Trousse de formation sur les mesures adaptées aux enfants pour la police afghane
- Rapport sur l'évaluation du système de justice des mineurs en Angola
- Politique de protection de l'enfant au sein de l'IBCR
- Cartographie et évaluation du système de protection de l'enfant et de la formation des acteurs de la protection sur les droits de l'enfant au Tchad (mise à jour 2016)



REMERCIEMENTS

Grâce au soutien et à l'engagement sans faille de partenaires, de donateurs et de donatrices du monde entier, le Bureau a pu, cette année encore, poursuivre sa mission de promotion et de protection des droits de l'enfant. Le Bureau international des droits des enfants a également la chance et le privilège de pouvoir compter sur des professionnel(le)s, des stagiaires et des étudiant(e)s, qui offrent de leur temps et de leurs services pour le bon fonctionnement des programmes.

Le Bureau remercie celles et ceux qui rendent le tout possible, grâce à leur précieux appui, leur générosité et leur confiance.

NOS PARTENAIRES PUBLICS

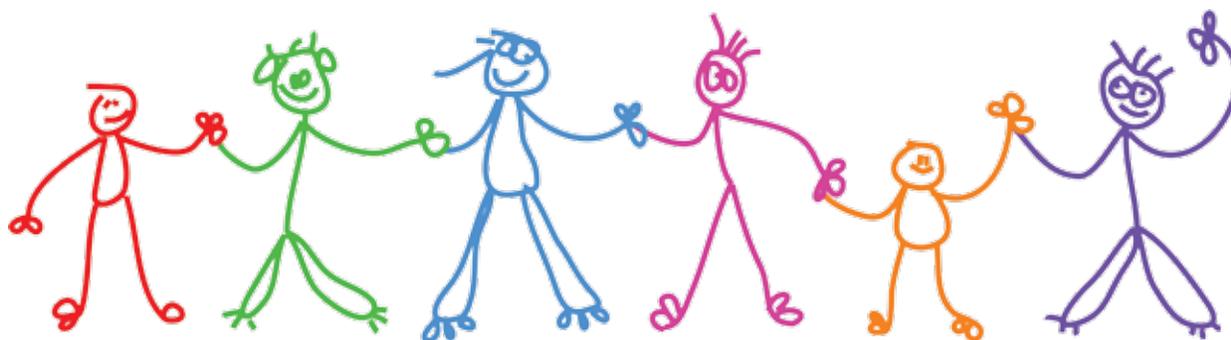
Affaires mondiales Canada, Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ministère de la Justice du Québec, Montréal International, Programme québécois de développement international et Université du Québec à Montréal.

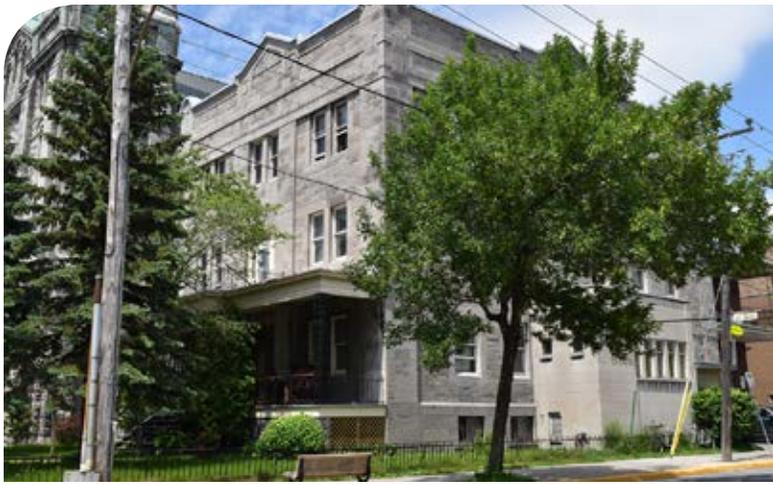
NOS PARTENAIRES PRIVÉS

Alliance pour la protection de l'enfant dans l'action humanitaire, Amal pour la famille et l'enfant, Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire, Avocats sans frontières Canada, Association Bayti, CHS Alternativo, Fundación Paniamor, Plan, Save the Children, Service social international, Terre des hommes, UNICEF, Universalia, WAO-Afrique et une quarantaine d'organismes civils canadiens.

NOS DONATEURS (TRICES)

Comité central de partage, Les œuvres LeRoyeur, Congrégation de Notre-Dame, Filles de Jésus, Filles de la Croix, Filles de Marie-de-l'Assomption, Fondation Émilie Jauron, Fondation Jeanne Esther, Fonds Marie-François, Institut de Notre-Dame du Bon-Conseil, Institut Jeanne d'Arc, Missionnaires Oblates de Saint-Boniface, Moniales Carmélites Déchaussées, Oblates Franciscaines de Saint-Joseph, Petites Sœurs de la Sainte-Famille, Robert Ascah, Sisters of Charity of St-Louis, Sisters of Charity of the Immaculate Conception, Sisters of Providence of Saint Vincent de Paul, Sisters of Saint-Joseph of Toronto, Sisters of St-Martha, Society of the Sacred Heart, Sœurs de la Charité d'Ottawa, Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux, Sœurs de Notre-Dame-Auxiliatrice, Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, Sœurs de Sainte-Croix, Sœurs de Saint-François d'Assise, Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, Ursulines et Valérie Morissette.





Siège du Bureau à Montréal



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

SIÈGE SOCIAL

805, rue Villeray, Montréal, Québec H2R 1J4 Canada
Tel. + 1 514 932 7656 Téléc. + 1 514 932 9453 info@ibcr.org www.ibcr.org



ISBN: 978-1-928031-50-5

BUREAUX SATELLITES

Costa Rica

Impactico. Los Yoses.
Del Instituto México
50 al Sur y 250 al Oeste
San Jose
Tél. : + 506 8361 0405

Burkina Faso

Zone du Bois,
03 BP 7041
Ouagadougou 03
Tél. : + 226 67 31 22 22

Honduras

Calle de la Salud,
Colonia El Prado,
Tegucigalpa
Tél. : +504 3170-7951

République démocratique du Congo

15^e étage immeuble
William's Residence
29|31 Ave Roi Beaudouin
Gombe (Kinshasa)
Tél. : + 243 (0) 81 51 86 456